

CHRONIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

I. ALGERIE

1962, pour l'Algérie, c'est l'an I de la liberté. Mais à quel prix et dans quel désastre ! Les tâches de l'esprit, qui sont œuvres de paix, comment auraient-elles fleuri dans ces ruines, sur ce charnier ? Les images qui se pressent devant les yeux, quand on évoque l'enseignement et la culture en Algérie pendant l'année 62, ce sont des images de destruction et de mort : écoles incendiées; instituteurs abattus au seuil de leur école; la bibliothèque universitaire d'Alger détruite par ceux-là mêmes qui se vantaient d'avoir apporté la civilisation à un pays inculte; Mouloud Feraoun, écrivain kabyle de langue française, assassiné avec ses collaborateurs français tandis qu'ils discutaient des moyens d'instruire davantage d'enfants algériens. En vérité, tous les témoignages que l'homme peut porter contre lui-même, tous les signes qui révèlent la fragilité de la civilisation, tous ceux qui forcent à se demander si la culture est autre chose qu'un mince vernis à la surface d'une barbarie toujours prête à le crever, tous ont été prodigués sur cette terre tragique.

Que peut donc faire le chroniqueur, sinon dresser un constat de faillite, marquer les phases de la destruction, jalonner les étapes du recul ? Pourtant, par une de ces étranges contradictions de la nature humaine, celles qui font que le pessimisme absolu n'a jamais tout à fait raison, pendant que des hommes détruisaient, d'autres, leurs frères, construisaient, pendant que les uns brûlaient les écoles ou les livres, d'autres enseignaient. Les œuvres de vie n'ont jamais été totalement anéanties par les œuvres de mort. Elles laissent des germes que demain verra reflourir. Les hommes qui ont assumé, à partir du 1^{er} juillet 1962, une si lourde succession, ne se sont pas contentés de vivre au jour le jour, de sauver ce qui pouvait être sauvé : ils ont esquissé leurs vues d'avenir, des tendances se sont révélées et affrontées. Si les grandes options n'ont pas été faites, si les lignes du futur restent brouillées, il appartient cependant au chroniqueur de montrer les forces qui s'expriment aujourd'hui, sans qu'il lui soit toujours possible de désigner celles qui l'emporteront demain.

I. — ENSEIGNEMENT

L'œuvre de la France en Algérie depuis dix ans est gigantesque, écrit Mouloud Feraoun dans son *Journal*, mais ces dix ans condamnent le siècle qui les a précédés. Sans doute faut-il, pour apprécier un tel jugement, rappeler qu'il est porté par un homme de la seconde moitié du XX^e siècle sur des hommes du XIX^e : en matière d'instruction, ni les colonisateurs de ce temps n'avaient la même conception de leurs devoirs que ceux d'aujourd'hui, ni les colonisés la même conscience de leurs droits et le même appétit de savoir. Il est vrai que les colonisateurs ne se sont attaqués sérieusement à la tâche de scolarisation que lorsqu'ils ont commencé d'éprouver des craintes sur la solidité des conquêtes coloniales. Il est non moins vrai que la domination coloniale n'a été menacée que du jour où sont apparues chez les colonisés des élites formées par le colonisateur. Quelle conclusion tirer de ces remarques en chaîne, sinon ce que l'on savait déjà depuis un certain temps : que l'homme n'est ni ange ni bête et que le désintéressement a sa part, petite si l'on veut mais réelle, à côté de l'intérêt, dans l'explication de sa conduite ?

Retenons du jugement de Feraoun une observation incontestable : les lents progrès de la scolarisation jusqu'en 1944 et même plus tard. S'il est vrai que, dès qu'il y en eut en Algérie, les écoles françaises furent ouvertes aux « indigènes », ceux-ci n'y furent longtemps qu'en très petit nombre : 194 en 1832, 3 172 en 1880, 32 517 (dont 2 540 filles) en 1907, 51 640 en 1923. Le grand effort commence avec le plan de scolarisation du 27 novembre 1944 qui prévoit la création, en vingt ans, de 20 000 classes accueillant un million d'enfants. A la fin de 1957, il y avait 117 750 élèves musulmans dans l'enseignement primaire. Les filles y étaient toujours en minorité : 33 % dans l'Oranais, 26 % dans l'Algérois, 22 % dans le Constantinois. Dans l'enseignement secondaire, les élèves musulmans formaient une petite minorité par rapport aux européens : 1 élève musulman sur 6 au lycée, 1 élève musulmane sur 40. Quant au supérieur, l'Université d'Alger ne comptait que 9 % d'étudiants musulmans en 1950, 13 % en 1959. Il est vrai que nombre de musulmans préféraient faire leurs études en France : ils y étaient 525 en 1956.

Le « Plan de Constantine », promulgué en 1958, donnait une impulsion considérable à l'enseignement. C'est que le plan de scolarisation de 1944 avait été dépassé par des faits nouveaux : l'expansion démographique, plus forte qu'on ne l'avait prévu, et l'entrée massive des filles dans les écoles, contrairement aux réticences manifestées jusqu'alors. Pour l'enseignement primaire, l'ordonnance du 30 août 1958 prévoyait la création annuelle, pendant huit ans, de 1 800 postes d'instituteurs et d'instructeurs (ces derniers pourvus du Brevet) et de 2 025 classes avec des logements pour les maîtres (on usa largement du « préfabriqué »). Les effectifs des élèves musulmans passaient à 600 000 en 1959 et à 1 010 000 en 1962. Aux écoles de type normal, s'ajoutaient les Centres Sociaux Educatifs, créés en 1955 et rattachés par un décret de juillet 1959 à l'administration académique, et dont la mission était de promouvoir une « éducation de base ». On prévoyait qu'en huit ans les 700 Centres Sociaux en service auraient alphabétisé environ 900 000 enfants, chiffre qui

correspond à peu près à celui des enfants qui n'auraient pu être atteints par l'enseignement primaire.

Ainsi rompait-on pour la première fois avec le vieux principe qui exigeait pour l'enseignement en Algérie les mêmes normes qu'en France : formation d'« instructeurs » pourvus du Brevet (alors que les instituteurs doivent avoir le Baccalauréat), ouverture des Centres Sociaux où la formation manuelle et l'éducation sanitaire tiennent autant de place que l'enseignement général, c'était une brèche salutaire dans un système rigide et « assimilationniste », qui avait constitué un véritable frein à la scolarisation.

Notons enfin que l'Armée avait créé, dans toutes les régions où la sécurité n'était pas suffisamment assurée pour permettre la réinstallation d'instituteurs civils, soit de véritables écoles, animées par un instituteur mobilisé et homologuées par l'Éducation Nationale, à laquelle elles étaient transférées dès que les circonstances le permettaient, soit des établissements analogues aux Centres Sociaux. Il y avait un millier d'écoles en 1959 (dont 400 homologuées) avec 1 200 « instituteurs militaires » et 70 000 élèves. Il n'est pas douteux que ces écoles étaient pour l'Armée un moyen d'action politique. Elles n'en contribuaient pas moins à l'œuvre de scolarisation de la jeunesse algérienne.

Dans l'enseignement du second degré, le Plan de Constantine prévoyait de porter le nombre des élèves de 38 360 en 1957 à 58 700 en 1965. Le nombre des musulmans, qui était de 7 600 en 1957, s'est élevé à 10 200 en 1959 et à 36 000 en 1962. Les progrès ne pouvaient atteindre le même taux que dans le primaire, puisqu'ils étaient subordonnés aux effectifs scolarisés par celui-ci plusieurs années plus tôt, donc avant le Plan de Constantine. Cependant, l'afflux des filles dans l'enseignement secondaire, à partir de 1958, est un fait remarquable et de grande conséquence pour l'avenir. C'est à Constantine, où le retard était le plus grand, que le progrès est le plus notable : entre 1957 et 1959, l'effectif des filles s'est accru de 112 % alors que celui des garçons n'augmentait que de 67 %.

L'enseignement technique était jusqu'ici le parent pauvre (mais n'en avait-il pas été longtemps ainsi en France même ?). Le Plan de Constantine, qui visait au développement économique de l'Algérie et, en particulier, à son industrialisation, ne pouvait que mettre l'accent sur la formation de cadres techniques et d'ouvriers qualifiés. L'ordonnance de 1958 prévoyait un accroissement minimum annuel d'effectifs de 3 550 élèves. Le nombre des élèves musulmans est passé de 11 000 en 1959 à 21 000 en 1962.

Le besoin d'une décentralisation s'était fait sentir dans l'enseignement supérieur : l'Université d'Alger avait des effectifs pléthoriques et il était anormal d'obliger des étudiants à faire 600 km pour recevoir une formation supérieure. C'est ainsi qu'au début de 1961 fut décidée la création de deux nouvelles universités, l'une à Constantine, l'autre à Oran. Elles ouvrirent leurs portes le 1^{er} octobre dans des installations provisoires, en attendant la construction de bâtiments appropriés. A Oran, la Faculté de Droit et Sciences Economiques reprit l'ancien Institut d'Études Juridiques qui préparait déjà au Baccalauréat en Droit et à la Capacité; elle ouvrit avec 363 élèves dont 65 musulmans. La Faculté de Médecine, installée au Centre hospitalier régio-

nal, commença la première année avec 73 inscrits dont 9 musulmans. En Pharmacie, il y eut 50 stagiaires. La Faculté des Sciences ouvrit les cours des trois certificats, M.G.P., M.P.C. et S.P.C.N., avec 211 étudiants dont 18 Musulmans. A la Faculté des Lettres, la Propédeutique comptait 363 élèves, dont 26 musulmans. L'Université de Constantine, ouverte le 15 novembre 1961 sous la présidence de M. Paye, Ministre de l'Education Nationale, comprenait à peu près les mêmes enseignements de début, avec 354 étudiants, dont la moitié de musulmans.

Il faut ajouter, aux Facultés classiques, un certain nombre d'Instituts et d'Ecoles créés à Alger dans les dernières années : l'Institut d'Etudes Nucléaires, inauguré en décembre 1959; l'Institut d'Etudes sur l'énergie solaire, créé la même année; l'Ecole de Chimie de la Faculté des Sciences, qui forme des chimistes aides-ingénieurs; l'Ecole Nationale d'ingénieurs de Maison-Carrée a ajouté, à son ancienne section de travaux publics et bâtiment, des sections d'électrotechnique et d'électronique en 1958, une section de génie chimique en 1959, puis une section de mécanique.

L'égalité absolue reconnue à tous les habitants de l'Algérie pour l'accès à tous les échelons de la Fonction Publique était restée assez théorique. Peu d'Algériens pouvaient accéder aux échelons moyens et supérieurs aussi longtemps que les conditions restaient celles de la Métropole. Plusieurs séries de textes accordèrent des facilités particulières aux musulmans, et, pour éviter le danger d'une baisse de niveau, on institua une commission de sélection des candidatures et des Centres de Formation Administrative (un à Alger d'abord, deux autres ensuite à Oran et à Constantine), auxquels s'ajoutèrent des centres de formation de préfecture pour les échelons inférieurs. C'est évidemment dans ces catégories inférieures que l'intégration se fit le plus facilement : au bas de l'échelle, dans la catégorie D, la proportion des musulmans était, au début de 1962, de 55 %; en catégorie C de 20 %; en catégorie B (secrétaire d'administration, contrôleur des P. et T.) de 12 %, malgré le recrutement d'un millier de fonctionnaires musulmans; en catégorie A, de 5,5 %, bien que le recrutement de 485 hauts fonctionnaires eût doublé le nombre des musulmans. Le projet était de porter ces pourcentages, en 1965, respectivement à : 63 %, 35 %, 30 % et 17 %. On serait resté encore fort loin évidemment du rapport de la population européenne à la population musulmane, qui était de 1 à 9.

*
**

Ce qu'on a appelé les « Accords d'Evian », du 19 mars 1962, comporte une « Déclaration de principes relative à la coopération culturelle ». La France s'y engage à « mettre à la disposition de l'Algérie les moyens nécessaires pour l'aider à développer l'enseignement, la formation professionnelle et la recherche scientifique en Algérie ». Elle reçoit la promesse de conserver en Algérie un certain nombre d'établissements d'enseignement, et l'Algérie la faculté d'en ouvrir sur le territoire français. L'engagement d'assistance s'étend en particulier à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique. L'art. 6 stipule la liberté de l'enseignement privé, et l'art. 8 le « respect des libertés et franchises consacrées par les traditions universitaires ». Un titre II est consacré, en termes très généraux, aux échanges culturels.

Les déclarations du 19 mars, très sommaires, devaient être précisées par les neuf « Protocoles » signés à Paris le 28 août 1962, dont l'un est consacré à la coopération culturelle. La situation des membres français du corps enseignant est fixée par le « protocole relatif à la situation administrative et à la rémunération des Français servant en Algérie au titre de la coopération technique », dont une annexe précise que les enseignants bénéficient des garanties particulières suivantes : maintien des libertés et franchises universitaires, maintien des vacances scolaires normales, maintien du repos dominical, octroi des congés nécessaires en vue de participer en France à des concours universitaires, maintien de l'inspection par les autorités universitaires françaises.

La création d'un « Office Universitaire et Culturel français pour l'Algérie » était décidée par le Conseil des Ministres du 31 juillet et promulguée le 14 août.

Ainsi l'enseignement en Algérie se trouvait partagé entre deux secteurs d'inégale importance numérique : un secteur (le plus important) relevant du Ministère algérien de l'Éducation Nationale et faisant appel aux enseignants français au titre de la coopération ; un secteur régi par l'Office Universitaire et Culturel français et comprenant : 2 000 classes primaires, 60 collèges d'enseignement général, 9 établissements d'enseignement technique, 16 lycées classiques et modernes (à Alger, les Lycées de garçons Bugeaud, Gautier et Maison-Carrée, les Lycées de filles Delacroix, Fromentin et Savorgnan de Brazza ; à Blida, les Lycées de filles ; à Constantine, le Lycée de garçons du boulevard Mercier et le Lycée de filles Laveran ; à Philippeville, le Lycée de filles Maupas ; à Bône, le Lycée de filles Mercier ; à Oran, le Lycée de garçons Lamoricière et le Lycée de filles Ali-Chekkal ; à Sidi-Bel-Abbès, le Lycée de garçons Leclerc ; à Mostaganem, le Lycée de filles Lavoisier), et enfin 5 Instituts d'enseignement supérieur, notamment l'Institut de Physique Nucléaire et l'Institut d'Études Politiques.

Entre ces « déclarations » et « protocoles » d'une part, et la réalité de l'autre, il y avait un tragique décalage. On estimait, à la veille de la rentrée d'octobre 62, que 18 000 instituteurs sur 23 500, 1 400 professeurs sur 2 000 et la quasi-totalité des professeurs de l'enseignement supérieur étaient partis pour la France. Sur les 2 200 000 enfants d'âge scolaire, 1 200 000 avaient été à l'école l'année précédente. Il était évident qu'un grand nombre de ceux-ci ne pourraient pas retrouver place à l'école, pour diverses raisons : départ du personnel enseignant, destruction de locaux, disparition des nombreuses écoles ouvertes par l'Armée française. On indiquait, rue de Grenelle, à la veille de la rentrée, que 10 000 enseignants français (6 000 anciens, 4 000 nouveaux), étaient partis ou repartis pour l'Algérie ; l'Ambassade de France estimait que 60 % du personnel de l'Office serait à son poste.

La situation était beaucoup plus grave dans le secteur national algérien. Les violences et les destructions des six premiers mois de l'année, la vacance du pouvoir et l'anarchie des mois d'été avaient laissé des séquelles durables. Le départ massif des Français créait, surtout dans l'enseignement, un vide impossible à combler. On comprend les appels angoissés lancés aux enseignants français par les membres du Gouvernement algérien. Mais ces appels

ne pouvaient faire oublier les nouvelles qui arrivaient de là-bas et qui attestaient que la sécurité des personnes n'était pas encore assurée en tous lieux.

On fit appel aux organisations internationales : le 8 septembre, l'Unesco adopta un projet d'aide à l'Algérie pour la rentrée scolaire; aux pays arabes : le 4 octobre, le Gouvernement égyptien fit savoir qu'il avait décidé l'envoi de 3 000 diplômés d'El-Azhar pour enseigner en Algérie. Mais c'est sur eux-mêmes d'abord que les Algériens devaient compter. On s'efforça de remplacer les écoles détruites par des locaux de fortune. Le problème le plus grave était celui du personnel enseignant : on eut recours aux stages de formation accélérée (un mois); un demi-millier de stagiaires ainsi formés reçurent aussitôt une affectation; les instituteurs qualifiés eurent à assurer deux services au lieu d'un et à contrôler en outre le travail des jeunes maîtres. Les nouveaux recrutés étaient au nombre d'environ 2 000, chiffre très insuffisant. Aussi, la fixation de la rentrée scolaire au 15 octobre fut-elle plus un acte de foi qu'une décision administrative. Aucun bilan de cette rentrée n'a jusqu'ici été publié, mais il n'est pas douteux qu'il représenterait, par rapport à l'année précédente, une grave régression. Ni la France, ni l'Algérie ne la voulaient, cette régression. Mais les conditions dramatiques dans lesquelles s'est opéré le passage à l'indépendance la rendaient inévitable. Et il faudra sans doute plus d'une année pour l'effacer et reprendre la marche en avant.

Dans le secteur de l'enseignement qui dépend de lui, l'Etat Algérien est souverain et peut, en toute liberté, appliquer la politique qu'il lui plaira. Quelle sera cette politique, quelle orientation prendra-t-elle ? Il n'était pas question, en 1962, de prendre de grandes initiatives : c'était déjà une assez rude tâche que de sauver le plus possible de ce qui existait auparavant. Mais le problème des options majeures a été agité et, au premier rang, ceux de l'arabisation et de la laïcité. Les deux sont d'ailleurs, dans une certaine mesure, liés. On se rappelle la devise de l'un des fondateurs du nationalisme algérien : « L'Algérie est ma patrie, l'arabe ma langue, l'Islam ma religion ».

L'un des principaux griefs des nationalistes maghrébins contre la France est d'avoir réduit la langue arabe à la portion congrue dans l'enseignement qu'elle avait organisé en Afrique du Nord. En ce qui concerne la Tunisie et le Maroc, on peut discuter du plus ou du moins; pour l'Algérie, le reproche est malaisé à repousser. La politique scolaire française fut nettement « assimilationniste ». Bien des enseignants, même très libéraux, étaient convaincus que la France ne pouvait faire un plus beau cadeau aux petits Algériens que de leur offrir sa culture, dans son intégrité, telle qu'elle était dispensée aux petits Français eux-mêmes. La patrie de Montesquieu et de Montaigne a mis beaucoup plus de temps à comprendre leur leçon de relativisme qu'à tirer de Descartes un rationalisme universaliste et simpliste auquel, par respect pour le philosophe du *cogito*, on refusera le nom de cartésianisme. Que la langue française fût une précieuse acquisition pour les jeunes Algériens, qu'il fût impossible, avant longtemps, de se servir d'un autre véhicule pour leur enseigner les sciences, ces deux propositions sont également incontestables. Etait-il sage, pour autant, d'ignorer la langue, la civilisation arabes, dont

tant de savants français, de Métropole ou d'Algérie (parmi lesquels nous ne citerons que Georges Marçais, historien et archéologue, décédé à Alger en 1962) s'attachaient dans le même temps à « défendre et illustrer » les lettres de noblesse ? On aurait tort de tenir pour un succès français le fait que tel leader algérien tint naguère en français sa conférence de presse dans un pays arabe et fût contraint de s'excuser de ne pouvoir la faire en arabe. Ces petites humiliations font de grandes blessures et les chocs en retour sont imprévisibles.

Le fait est que la langue arabe n'était pas enseignée à l'école primaire et qu'elle l'était au lycée comme une langue étrangère. Il existait bien trois « médersas », où l'enseignement était mixte, franco-arabe (un peu comme dans les collèges franco-musulmans créés au Maroc par Lyautey), mais elles avaient pour objet de former uniquement des ministres du culte et ne préparaient pas au baccalauréat. Ce n'est que récemment qu'elles furent transformées en lycées et le succès qu'elles obtinrent aussitôt montre bien que la double culture qu'elles dispensaient répondait à un besoin profond de l'élite algérienne. Le Statut de 1947 laissait à l'Assemblée algérienne le soin de légiférer sur un certain nombre de questions, telles que l'organisation du culte musulman et l'enseignement de la langue arabe. Mais ce dernier point n'a jamais été abordé.

Faut-il s'étonner que l'arabisation ait été à l'ordre du jour, aussitôt l'indépendance acquise ? Deux tendances se sont immédiatement affrontées : il y a ceux qui voudraient arabiser massivement et rapidement, ne laissant à la langue française que le rôle d'une langue étrangère, et ceux qui pensent que le bilinguisme est en Algérie, sinon pour toujours, du moins pour longtemps encore, une inéluctable nécessité. Inutile de préciser que les premiers sont en général des traditionalistes et des esprits religieux — tels les membres de la « Commission culturelle musulmane » qui demandaient le 16 août au Bureau Politique de « se porter garant du sort de la langue arabe et du destin de l'Islam », et les Oulémas qui lançaient quelques jours après un « appel au peuple algérien pour la défense de la religion musulmane et de la langue arabe », — tandis que les seconds sont plus sensibles aux besoins d'une jeune nation qui veut sortir du sous-développement et, pour cela, s'ouvrir rapidement les portes des sciences exactes et de la technique.

De cet affrontement, les débats du Congrès de l'U.G.E.M.A. ont porté témoignage. On sait que, pour éviter une rupture, le Congrès se transforma le 12 septembre en « conférence nationale préparatoire au V^e Congrès », lequel était remis à l'année suivante. Sans doute, le problème de l'arabisation n'était-il pas le seul à diviser les étudiants et la scission qui menaçait était due à bien d'autres causes. Il n'en est pas moins vrai que les étudiants de culture moderne, c'est-à-dire, en l'occurrence, française, se sont nettement opposés aux étudiants de culture purement arabe et à certains délégués orientaux.

Il fut longtemps de mode, dans certains milieux français d'Afrique du Nord, d'opposer les Berbères aux Arabes et l'on sait les vellétés de politique berbère qui se firent jour à plusieurs reprises, on sait aussi avec quelle maladresse. L'attitude de ces Berbères, au Maroc comme en Algé-

rie, a montré qu'un véritable sentiment national existait chez eux comme chez leurs concitoyens arabophones et qu'ils étaient même à l'avant-garde du mouvement national : l'Aurès et la Kabylie berbérophones n'ont-ils pas été les premiers et les plus farouches bastions de l'insurrection ? Le berbère Krim Belkacem n'est évidemment pas moins patriote que l'arabe Ben Bella.

Ceci dit et répété autant de fois qu'il le faudra, ce serait manquer de réalisme que méconnaître l'existence d'un certain particularisme berbère, non pas, encore une fois sur le plan politique, encore moins sur le plan religieux, mais sur le plan linguistique et sur le plan juridique. Laissons de côté ce dernier point, étranger aux problèmes d'enseignement que nous examinons en ce moment. Que la langue berbère puisse entrer en compétition avec la langue arabe ou prétendre seulement au même rôle, il n'en est pas question pour des raisons multiples : elle ne s'écrit pas, ce n'est pas une langue de culture, elle est divisée en nombreux dialectes, il n'existe même pas une *koinè*.

Dans ces conditions, direz-vous, il n'y a pas de problème et il ne peut pas s'en poser. A vrai dire, il n'y a pas de problème de la langue kabyle, mais il peut y avoir un problème de langue en pays kabyle, ce qui n'est pas la même chose. Les Kabyles ont toujours manifesté un vif appétit de s'instruire et les écoles ont été chez eux peut-être plus nombreuses qu'ailleurs. Ils y ont appris le français, non l'arabe, c'est un fait, qu'on le déplore ou non. Tant que la domination française était là, la revendication de l'arabe pouvait sembler liée à l'ensemble des revendications nationales. L'indépendance une fois acquise, qu'en sera-t-il ? Le prestige religieux de l'arabe, langue du Coran, peut jouer, on ne le contestera pas. Il serait absurde d'imaginer que les Kabyles puissent demander qu'on écarte l'arabe au profit du français. Mais, il n'est pas du tout absurde de penser que le bilinguisme leur paraîtra préférable à un monolinguisme arabe qui mettrait toutes leurs élites en état d'infériorité et imposerait à tous leurs « alphabétisés » une massive et difficile reconversion. La reconversion serait difficile aussi pour les arabophones qui ont été à l'école française, mais l'arabe est leur langue et la poussée affective vers l'arabisation est nécessairement beaucoup plus forte dans leur cas que dans celui des Kabyles. Nous ne pouvons que poser des points d'interrogation et laisser à l'avenir le soin de répondre (1).

Bien que, dans la situation où se trouvait l'enseignement en octobre 62, il ne fût guère possible d'innover beaucoup, les dirigeants algériens n'ont pas voulu attendre pour affirmer le caractère « arabe » de l'Algérie. Il est inutile de rappeler ici leurs nombreuses déclarations en ce sens et les positions politiques qu'ils ont prises, en conformité avec ces principes, à l'égard de l'Orient arabe. Dès le 6 août, M. Tawfiq El Madani, qui devait devenir Ministre des Habous dans le Gouvernement Ben Bella, présentait devant la Ligue Arabe un rapport sur l'arabisation de l'enseignement en Algérie. Quelques réalisations concrètes ont également vu le jour : le 22 octobre,

(1) Le cas du Maroc n'est pas exactement comparable à celui de l'Algérie, semble-t-il, car les régions berbérophones ont fait l'objet d'un effort de scolarisation assez récent et l'arabe y était enseigné en même temps que le français.

le ministre de l'Éducation nationale annonçait l'ouverture d'une classe de 6^e classique arabe dans tous les lycées et collèges; le 29 novembre, était créé pour la première fois un cycle normal de formation d'enseignants en arabe dans les écoles normales de la Bouzaréa (garçons) et de Ben Aknoun (filles); le 27 décembre était annoncée l'ouverture à Alger de deux établissements secondaires de langue arabe. Quant aux médersas libres, créées par le mouvement dont le Cheikh Ben Badis fut l'initiateur, elles ont été rattachées, le 26 octobre, à l'Éducation nationale.

Le gouvernement s'est également préoccupé d'adapter un enseignement trop exclusivement centré sur les réalités françaises. On a beaucoup raillé la fameuse formule « Nos ancêtres, les Gaulois », enseignée de Dunkerque à Tamanrasset, pour ne pas dire à Nouméa, Ouagadougou et Pointe-à-Pitre. Un nouveau programme d'histoire et de géographie pour les écoles primaires a été publié le 1^{er} novembre. Les petits Algériens étudieront désormais : l'histoire de l'Afrique du Nord depuis les origines, l'Islam, les grandes découvertes, la révolution de 1789, la colonisation, la guerre d'indépendance; la géographie générale, l'Algérie, l'Afrique, la France. Cet enseignement sera sans doute assez inégal et divergent tant que des manuels n'auront pas été composés.

Il est impossible de prévoir jusqu'où ira l'arabisation. La limite sera peut-être le résultat d'un compromis entre la pression idéologique et celle de la nécessité. Les tenants de l'arabisation radicale ne semblent pas détenir actuellement les leviers de commande. Il est possible qu'ils les conquièrent un jour. Cela dépendra de l'évolution politique du pays. Quoi qu'il en soit, les Français ne devraient pas se dissimuler que leur politique d'assimilation culturelle pouvait entraîner une réaction beaucoup plus violente que celle qui se dessine actuellement. Une certaine arabisation n'était pas seulement inévitable, nous dirons même qu'elle est souhaitable, d'un point de vue français, s'entend. M. Jacques Berque, professeur au Collège de France et orientaliste éminent, déclarait à Alger dans une conférence le 28 octobre : « Les deux pieds de l'Algérie sont la réforme agraire et l'arabisation ». La formule a pu surprendre en France. Laissons de côté la réforme agraire, qui n'est pas notre sujet. L'arabisation est sans doute la condition du maintien de la langue et de la culture française en Algérie. Ce maintien ne peut plus être imposé. Il doit être désiré. Il ne le sera que dans la mesure où les aspirations profondes de la conscience nationale, où la langue est liée à un si puissant complexe idéologico-affectif, auront été normalement satisfaites. Toute pression des enseignants français en faveur du statu-quo risque d'apporter de l'eau au moulin des partisans de l'arabisation intégrale. Les chances de la culture française en Algérie sont magnifiques. Encore faut-il savoir ne pas les gâcher : la méthode du « tout ou rien » ne pourrait aboutir qu'au « rien ».

La laïcité de l'école publique est un principe sur lequel les Français se sont à peu près mis d'accord, après un siècle de luttes ardentes, et sans doute est-ce la moins mauvaise solution dans un pays d'où l'unité de croyance a définitivement disparu. Nous l'avons exportée en Algérie musulmane, en même temps que notre culture, avec la même confiance candide dans sa

ne fait pas de doute que beaucoup d'enseignants français en Algérie souhaitent qu'elle continue à régner sous l'indépendance. Cette mesure ce souhait a-t-il des chances d'être exaucé ?

Le communiste algérien a pris position le 14 octobre, veille de la révolution, en faveur de la laïcité (en même temps d'ailleurs que du printemps). Une hirondelle ne suffit pas à faire le printemps. D'ailleurs au sein de l'U.G.E.M.A., les étudiants communistes, le 10 septembre, avaient adopté un programme minimum, comportant la « lutte pour l'épanouissement de la culture algérienne arabo-islamique ». Qu'il y ait, parmi les chefs de la révolution algérienne et parmi ses combattants, des hommes détachés de toute croyance religieuse, c'est infiniment probable; qu'un plus grand nombre encore, bien que croyants, veuillent écarter de leur pays la vieille confusion du spirituel et du temporel à laquelle tant d'Etat musulmans ont du mal à renoncer, ce n'est pas douteux. De là à imaginer l'Algérie inaugurant demain une sorte de néo-kémalisme arabe, il y a un large pas à franchir.

L'Islam a des racines profondes dans la masse algérienne et, dans l'opposition à la domination coloniale, la ferveur religieuse, le sentiment d'appartenir à la communauté musulmane, l'hostilité à l'infidèle (*roumi* ou *neçrâni* désigne aussi bien le Français athée que le catholique), tenaient autant de place que le nationalisme proprement dit. Ce n'est pas par hasard que les combattants de l'A.L.N. se sont parés du titre prestigieux de *moujâhidin*, « combattants de la guerre sainte », de ce *jihâd* qui était, dans l'Islam traditionnel, une obligation permanente du peuple croyant. Au lendemain de l'indépendance, l'un des premiers soins du gouvernement algérien fut de restituer au culte islamique les anciennes mosquées qui, au moment de la conquête, avaient été converties en églises, notamment la mosquée Ketchaoua devenue cathédrale d'Alger et la mosquée du Bey, devenue cathédrale de Constantine. Le 2 novembre 1962, la première prière solennelle célébrée dans la Ketchaoua depuis 1832 fut présidée par MM. Ben Bella, chef du Gouvernement, et Ferhat Abbas, président de l'Assemblée nationale.

Justement, dira-t-on, il s'agit là d'une revanche tardive contre une agression religieuse inspirée par l'esprit de croisade; mais la laïcité est tout le contraire d'un tel esprit, elle respecte toutes les croyances et la foi des Musulmans n'a rien à en redouter. En fait, il faut distinguer entre deux attitudes laïques extrêmement différentes, disons, pour faire image, entre Renan et Voltaire. Gustave Lanson, dans le chapitre de son *Histoire de la littérature française* qu'il consacre à l'auteur de la *Vie de Jésus*, écrit que pour en arriver à Renan, il fallait d'abord passer par Voltaire. Autrement dit, pour que soit possible l'agnosticisme respectueux et compréhensif du premier, il fallait que, grâce aux sarcasmes du second, « l'infâme » eut été sinon « écrasé », du moins assez affaibli pour que la « libre pensée » n'eût plus rien à craindre de lui. Il faut certes se garder de transposer entre deux constellations mentales aussi différentes que celles de l'Islam et du Christianisme et de vouloir prédire l'avenir du premier d'après le passé du second. Mais, *mutadis mutandis*, il semble bien que l'Islam soit encore beaucoup trop puissant dans les masses pour qu'un laïcisme à la Renan soit possible. Quant à l'heure de Voltaire, elle n'est pas venue : le temps de la domination

de l'infidèle est encore trop proche. Lorsque naguère un Européen incitait un Algérien musulman à manger du porc ou à boire du vin et manifestait bruyamment sa satisfaction à le voir violer les règles de sa religion, le nationaliste, même agnostique, qui assistait à une telle scène, éprouvait un sentiment d'humiliation, parce qu'il voyait un compatriote s'abaisser par lâcheté ou par complaisance, renoncer à son âme pour n'être plus que ce que le maître désirait qu'il fût, se dénationaliser en quelque sorte par l'acte même qui le désislamisait, en un mot trahir. Nous ne confondons certes pas l'attitude d'un tel Européen, empreinte de bassesse, avec l'idéalisme laïque. Ce laïcisme canaille et, au fond, raciste, parce que fondé sur le mépris, n'a rien à voir avec la véritable laïcité, qui puise au contraire son inspiration dans une philosophie où l'homme ne met rien au-dessus de l'homme. Mais il n'est pas sûr que les simples, en pays musulman, sachent faire la différence ou que l'attitude noble leur inspire moins d'aversion que l'ignoble. Les Français de gauche, sympathiques par conviction à tout mouvement de libération, ont été parfois étonnés, voire choqués, du puritanisme religieux de certaines attitudes prises par les nationalistes algériens. Certains ne sont pas éloignés de penser que, pour que sa libération soit totale, le peuple algérien devrait être libéré aussi de la « superstition ». Le caractère populaire et en quelque sorte prolétarien de la révolution algérienne, qui tranche avec le caractère bourgeois des mouvements qui conduisirent la plupart des autres pays arabes à l'indépendance, a pu faire croire qu'elle serait, comme les révolutions prolétariennes en pays chrétien, résolument laïque. Il est possible qu'avec le temps, au fur et à mesure que s'éloignera le souvenir de la pression du « colonialisme laïque », un certain laïcisme apparaisse : l'Algérie est probablement, de tous les pays arabes, celui dans lequel on trouverait le plus d'esprits disposés à l'accueillir. Un siècle d'école laïque, et précisément parce que les maîtres français (c'est un hommage qu'il faut leur rendre) ont su respecter les consciences de leurs élèves musulmans, n'a pas pu ne pas déposer des germes qui ne seront peut-être pas tous étouffés.

Mais les résistances seront vives. Des voix se sont déjà élevées, où se décèle d'ailleurs une inquiétude. L'association des oulémas, qui a tant fait pour l'éveil de la conscience nationale algérienne a, dès le 21 août, condamné la laïcité et appelé à la défense de l'Islam, qu'elle ne sépare d'ailleurs pas de la langue arabe. Quant au Gouvernement, qui n'était encore que le G.P.R.A., il avait fait annoncer à Tunis, à la veille du Ramadan de 1962, que ses membres observeraient le jeûne. Il n'y a pas de raison de penser que le seul mobile de cette déclaration fût de faire pièce à M. Bourguiba, dont on connaît l'attitude à l'égard du Ramadan.

II. — QUESTIONS SOCIALES

Nous nous étendrons moins longuement sur ce second chapitre, non qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrête, mais parce que nous n'avons à y tracer que des tableaux de ruines et que le début du relèvement ne se situe guère avant la fin de l'année 1962.

Les attentats et les destructions, le départ massif des Français, la désorganisation des administrations ont eu, dans tous les domaines, les mêmes conséquences que dans l'enseignement, avec cette aggravation que le répit des vacances, ailleurs, n'existait pas. Les malades et les blessés, par exemple, n'attendent pas. Le départ des cadres français n'avait pas excepté les médecins, les pharmaciens, les infirmières. C'est un véritable appel au secours que l'Algérie dut adresser à l'extérieur. Ces secours vinrent d'un peu partout : médecins, médicaments, matériel sanitaire envoyés par la France, par les Etats-Unis, par la Pologne, par la Tchécoslovaquie, argent envoyé par la Croix-Rouge chinoise.

Il fallut aussi assurer, dès le mois de juillet, le rapatriement des dizaines de milliers d'Algériens réfugiés au Maroc et en Tunisie. L'opération fut menée à bien assez rapidement grâce à la coopération des gouvernements voisins et des organismes internationaux. Mais quel fut le sort de ces familles lorsqu'elles retrouvèrent le pays natal : villages en ruines, cultures abandonnées, troupeaux disparus ?

Pendant que ceux-ci rentraient chez eux, d'autres prenaient le chemin de l'exil. Faut-il parler d'exil, puisqu'ils rentraient dans la Mère-Patrie ? Mais combien de ces Français d'Algérie, combien de ces « pieds-noirs » étaient nés là-bas, combien avaient leurs parents, leurs grands-parents inhumés dans la terre algérienne ? L'Algérie où ils avaient vécu, aimé et souffert, n'était-elle pas leur patrie et n'était-ce pas un exil que ce départ précipité, cet abandon de leurs biens, de leurs maisons, de leur travail et de leurs morts ?

Plus tragique encore fut le sort des Musulmans qui s'étaient associés à la France dans la lutte contre l'insurrection. Sans doute était-il prévu que l'armée française assurerait leur protection et, s'ils le désiraient, leur transfert dans la Métropole. 32 000 harkis environ et membres de leur famille ont été transportés en France. Mais tous n'ont pu l'être. D'autres ont cru en l'amnistie, solennellement proclamée par les accords d'Evian. Après une si longue lutte et tant de souffrances, après cette « guerre inexpiable », comme la farouche Afrique en a tant connu, ces malheureux étaient voués à la vengeance et à ses formes les plus atroces : entre le 19 mars et le 1^{er} novembre 1962, plus de 10 000 harkis auraient été tués, selon *Le Monde* du 13 novembre.

Pour la masse du peuple algérien, pour le petit peuple des villes, en particulier, ce fut le chômage, et la misère qui en est inséparable. Le 3 septembre, le Délégué aux Affaires Economiques de l'Exécutif provisoire déclarait qu'il y avait 70 % de chômeurs. Ici ou là, les ouvriers d'un atelier ou d'une usine réussissaient à remettre les machines en marche et à reprendre la production, préfiguration du socialisme que les chefs de la Révolution annonçaient aux masses. Mais souvent rien n'était possible avant le retour des techniciens européens ou leur remplacement. A beaucoup de peuples colonisés, les premiers mois de l'indépendance, après l'euphorie des premiers jours, ont apporté une désillusion : on s'apercevait que les problèmes n'étaient pas résolus comme par enchantement, qu'ils étaient même le plus souvent aggravés. Du moins, quand le passage s'était effectué sans trop de violences, le recul n'était pas catastrophique et l'on pouvait espérer qu'il serait vite sur-

monté. La nation algérienne, elle, est née dans les douleurs d'un tragique enfantement et elle a dû payer d'une terrible régression son droit à la vie.

Le problème politique avait un caractère trop aigu, trop primordial aussi pour que le syndicalisme pût faire autre chose qu'essayer d'y jouer son rôle. Dans la guerre civile qui menaça au cours de l'été, l'U.G.T.A. sut rassembler la masse des travailleurs et faire entendre, avec autorité, la voix du peuple qui réclamait la paix et l'union. Le problème de l'indépendance du syndicalisme à l'égard des partis et de l'Etat fut résolu dans le sens que l'on sait : les syndicats durent s'aligner. Chez les travailleurs de France (il y en avait 197 000 recensés dans les entreprises par le Service du Travail fin décembre), la résistance fut beaucoup plus vive. Les dirigeants de l'ancienne fédération de France du F.L.N. étaient en majorité opposés au Bureau Politique. La division dura jusqu'à la fin de 1962. Ce n'est que le 3 décembre que l'unité syndicale fut réalisée par la création de l'Association Générale des Travailleurs Algériens. Ce n'est qu'à ce moment aussi que l'U.G.T.A. put commencer de se consacrer à la formation des cadres syndicaux : un stage fut ouvert à Ben Aknoun, le 5 décembre.

Aux travailleurs français demeurés dans l'Algérie nouvelle, une option s'imposait : devaient-ils garder leurs syndicats propres ou adhérer aux syndicats algériens ? La solution a varié selon les lieux et selon les familles syndicales : le 11 septembre, l'Union oranaise de la C.F.T.C. s'est dissoute et a demandé à ses adhérents de rejoindre l'U.G.T.A., cependant que F.O. et l'U.G.T.A. concluaient un accord sur leurs relations mutuelles. On annonçait également en novembre que les instituteurs français en Algérie envisageaient leur adhésion à l'U.G.T.A.

III. — LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE EN 1962

La guerre de sept ans sur laquelle a pris fin la colonisation française en Algérie a provoqué dans la société algérienne une évolution profonde. Avant d'essayer d'en rendre compte, il faut souligner les changements massifs et spectaculaires survenus en 1962 dans la composition même de la population de l'Algérie.

Des trois communautés algériennes : la musulmane, l'israélite et l'euro-péenne, les deux dernières ont subi une énorme diminution, par suite de l'exode de l'année 1962.

Il y avait environ 900 000 Européens en Algérie en 1961. Tous n'étaient pas Français. Il y avait des Espagnols, en particulier dans la région d'Oran, dont un certain nombre ont regagné leur pays d'origine. En France, pendant les dix premiers mois de l'année 62, le nombre des rapatriés a été évalué à 600 000, et l'on estimait que 200 000 Français seulement étaient demeurés en Algérie. Les chiffres sont évidemment impuissants à exprimer l'importance et la gravité de cet exode. La population européenne comprenait certes beaucoup de gens modestes, et Bab-el-Oued n'était pas peuplé de « bourgeois ». Mais la grande majorité des cadres administratifs, économiques et techniques

appartenait à cette communauté. C'est donc une véritable paralysie qu'entraînait inévitablement leur départ. Aucun des pays colonisés qui ont accédé à l'indépendance n'a connu une aussi forte et aussi brutale ponction de ses cadres européens. Il n'est pas besoin d'en souligner les conséquences.

Pour ceux qui restaient, il y eut d'abord un immense changement de leurs conditions d'existence. Pendant quelques mois, la sécurité même ne fut pas assurée. Enlèvements, arrestations arbitraires, séquestrations, assassinats, exactions (dus à ces « éléments incontrôlés » qu'un pouvoir neuf, né de l'insurrection, n'a pas toujours les moyens matériels ni, il faut bien le dire, le courage politique de réprimer) semèrent dans la colonie européenne une angoisse analogue à celle que l'O.A.S. avait fait peser sur la population musulmane. Bien des Français qui s'étaient d'abord refusés à partir prirent à leur tour le chemin de la Métropole. Les mobiles de ceux qui étaient restés malgré tout ne pouvaient guère être l'optimisme et la confiance dans l'avenir : c'était plutôt la peur de tout perdre, la crainte d'une émigration qui, dans une France qu'ils connaissaient à peine, où ils n'avaient aucune attache, prenait figure d'exil, le refus de quitter « leur terre et leurs morts » et, au fond, leur véritable patrie. Mais le visage de cette patrie était profondément altéré. Non seulement, ils n'y étaient plus comme naguère, les maîtres, mais les nouveaux maîtres imprimaient à toutes choses un nouveau style et comme une coloration nouvelle. « S'adapter », tel est le maître-mot qui permettra aux derniers « pieds-noirs » de garder leur place dans l'Algérie indépendante. Mais il y faudra un effort dont on ne doit pas mésestimer la difficulté.

La difficulté est d'ailleurs inégale selon la profession et l'implantation. Le colon, isolé sur son « bled », dont les voisins sont partis, qui ne rencontre plus un seul Français dans le bourg voisin, sur qui pèse la menace de la réforme agraire, a plus de mérite à « tenir » que le citadin de la grande ville. Pour tous, cependant, la situation est très différente de ce qu'elle eût été si la décolonisation ne s'était pas faite dans cette atmosphère d'apocalypse et s'il était resté 5 ou 600 000 Français en Algérie. Non seulement, le poids politique de la France eût été plus lourd, mais le climat de la vie sociale eût évolué moins soudainement, permettant aux Algériens comme aux Français ces ajustements psycho-sociologiques dont la réussite exige un minimum de temps.

Autre changement d'importance, la disparition presque totale des Israélites d'Algérie. Ils étaient 130 000 en 1961. A la fin de 1962, il en restait à peine plus de 10 000. Israël en a recueilli 8 500; les autres, 110 000 environ, ont gagné la France, dont la population de religion juive, avec les Israélites émigrés d'Egypte (15 000), du Maroc (30 000), de Tunisie (35 000), est passée en six ans de 300 000 à 600 000 (c'est la plus grosse communauté juive du monde, Israël excepté, après celle des Etats-Unis, à égalité avec celles d'Argentine et de Grande-Bretagne).

Citoyens français depuis 1871, les Juifs d'Algérie n'ont pas voulu s'intégrer dans le nouvel Etat. Leur refus a été encore plus massif que celui des Européens. Pourtant leur implantation dans le Maghreb se perd dans la nuit des temps. La plupart d'entre eux descendent de Berbères judaïsés bien avant l'Islam et leurs ancêtres étaient là avant les Arabes. Mais ces considérations

historiques pèsent peu devant les forces qui agitent aujourd'hui les rives orientales et méridionales de la Méditerranée. Les chefs du F.L.N. ont à plusieurs reprises invité les Israélites à se solidariser avec leurs compatriotes musulmans et les ont assurés qu'ils seraient dans l'Algérie indépendante des citoyens à part entière. Cet appel n'a pas été entendu. Pas plus que leurs coreligionnaires marocains et tunisiens, ils n'ont eu confiance dans un Maghreb débarrassé de la tutelle française. Moralement solidaires d'Israël, ils ont estimé ne pouvoir vivre au milieu d'une population qui est moralement solidaire des ennemis d'Israël; certaines déclarations faites par M. Ben Bella en Orient n'ont pas contribué à dissiper cette impression.

Les précédents marocain et tunisien étaient-ils décourageants pour les Israélites Algériens? Ils pourraient difficilement invoquer des sévices. Les constitutions des deux Etats confèrent à tous les citoyens des droits égaux. Mais cette égalité juridique est-elle une égalité de fait? Il y a bien eu un ministre israélien au Maroc en 1956, il n'y en a pas eu depuis. Il y a certes des fonctionnaires juifs dans les administrations centrales et municipales. Peut-il y avoir des gouverneurs de province ou des juges (en dehors des tribunaux rabbiniques, bien entendu)? C'est juridiquement possible; est-ce sociologiquement (donc politiquement) concevable? Les Juifs en tirent la conclusion qu'ils ne sont pas considérés effectivement par les Musulmans comme leurs égaux. Ceux-ci leur reprochent, en revanche, de se replier sur leur communauté, ou de garder les yeux tournés vers Israël, bref de ne pas s'intégrer franchement et sans arrière-pensée à la nation. Ces griefs mutuels disent assez la difficulté de l'intégration. Dans le cas des Israélites d'Algérie, leur qualité de citoyens français, la perspective de bénéficier pleinement, comme tous les « rapatriés », de l'effort de solidarité de la Métropole, ne pouvait que favoriser un comportement analogue à celui des Européens. On remarquera le petit nombre de ceux qui ont choisi Israël par rapport à ceux qui ont choisi la France.

Il est plus difficile de décrire les transformations qui ont affecté la masse musulmane. Il est encore trop tôt pour observer les effets sociologiques de l'indépendance. Mais ceux de la longue et cruelle lutte qui a abouti à l'indépendance ne peuvent manquer d'apparaître déjà. Nous n'en retiendrons qu'un, celui qui concerne l'évolution de la femme.

C'est un fait bien connu que, dans les sociétés traditionnelles qui accèdent à la civilisation industrielle, l'évolution commence par les hommes et que celle des femmes suit avec plus ou moins de retard. Les raisons sont multiples mais peuvent sans doute se ramener en gros à celle-ci : c'est que le confinement de la femme dans un rôle social particulier, exclusivement domestique, est une des caractéristiques essentielles des sociétés traditionnelles et que la civilisation moderne appelle inévitablement à abandonner ce confinement. C'est un lieu commun que la transformation de ces sociétés dans le sens moderne ne prend son véritable départ que lorsque l'évolution commence à pénétrer l'univers féminin : c'est la femme qui élève l'enfant, au moins dans ses premières années, et c'est pendant ces premières années que se forment les éléments les plus profonds de la personnalité de l'homme; tant que la femme n'a pas changé, l'évolution masculine est une toile de Pénélope, qu'il faut recommencer à chaque génération.

Pour des raisons qu'il serait intéressant mais trop long d'analyser ici, l'évolution de la femme algérienne a pris un départ extrêmement tardif. La guerre a eu des conséquences décisives en ce domaine, tous les observateurs s'accordent à le reconnaître. Des esprits aussi dissemblables et qui s'expriment en un style aussi différent que Frantz Fanon (*L'an V de la révolution algérienne*, 1959) et Mouloud Feraoun (*Journal*, 1962), présentent comme un fait capital le bouleversement subi ces dernières années par la condition de la femme.

Le monde clos et quiet où le confinement reléguait la femme a été détruit par les violences de la guerre. Rébellion et répression ont renversé les fragiles barrières (moralement solides pourtant, puisqu'elles duraient depuis des siècles) qui séparaient le monde des femmes de celui des hommes. Il faut lire dans Feraoun l'histoire au jour le jour, triste comme le calvaire des humbles, de son petit village natal de Kabylie. Traqués par les uns et par les autres, les hommes ont presque tous disparu. Restées seules avec les vieillards et les enfants, exposées à tous les aléas de la guerre, obligées de subvenir aux besoins des leurs, de labourer et de moissonner quand c'était possible, de cacher et de protéger parfois les combattants, les femmes ont dû faire face, en même temps qu'aux tâches que leur réservait la tradition, aux responsabilités qui, depuis toujours, n'appartenaient qu'aux hommes. Et l'écrivain kabyle ne manque pas de rappeler, pour permettre au lecteur de mesurer l'étendue de la révolution ainsi provoquée, que toute la minutieuse et rigide architecture de la société kabyle était pour ainsi dire ordonnée autour de la protection de la femme.

Dans les débuts de l'insurrection, le F.L.N. ne mobilisait que les hommes. L'efficacité de la répression, surtout dans les villes, l'amena bientôt à faire appel aux femmes, comme agents de liaison d'abord, puis pour des missions plus dangereuses encore, comme le transport d'armes et d'explosifs. Certaines rejoignirent même le maquis et vécurent dès lors, au milieu des hommes, la vie hasardeuse des « djounouds ». Dans l'imagerie populaire de la guerre de libération, des figures de femmes, Djemila Bouhired, Djemila Boupacha, ont pris place au milieu des héros. Une liberté que les hommes auraient condamnée avec indignation en toute autre circonstance se paraît alors du prestige d'un idéal plus impérieux que tout autre, et la morale héroïque de la libération éclipsait toutes les règles de la vieille morale familiale.

Fanon, en psychiatre d'une part, en théoricien systématique de l'anti-colonialisme d'autre part, explique ce renversement soudain par une sorte de dialectique subconsciente du maître et de l'esclave. Auparavant, le Musulman algérien résistait aux incitations de l'Européen, dans le domaine de l'affranchissement de la femme comme dans les autres, parce qu'il sentait obscurément qu'en cédant il eût renoncé à être lui-même et livré en quelque sorte les clés de sa forteresse intérieure à celui qui voulait, pour être le maître absolu, dominer les âmes comme il dominait les corps. Les simples n'étaient pas capables d'opérer, dans leur conscience, le départ entre une évolution qui est bonne en elle-même et le contexte politique dans lequel elle se fût opérée. Peut-être même l'intuition profonde de l'âme populaire voyait-elle plus juste que le raisonnement des habiles et n'était-il pas possible que

l'affranchissement de la femme ne profitât pas, même indirectement, au colonisateur : les jours qui suivirent à Alger le 13 mai 1958 virent une tentative décidée des services psychologiques de l'Armée française pour entraîner l'adhésion des femmes à la politique d'intégration en la présentant comme la condition même de leur libération sociale. Et l'objectif pour lequel Frantz Fanon a combattu fut-il jamais plus compromis ? Ainsi, les théoriciens français de la guerre psychologique ont-ils apporté à l'auteur des *Damnés de la terre* une confirmation inattendue. La suite du raisonnement s'imagine aisément : à partir du moment où l'évolution de la femme servait la cause de la liberté et, loin de permettre au maître de dominer encore mieux l'esclave, contribuait à rendre à celui-ci sa dignité d'homme et la faculté de forger son destin selon ses valeurs propres, l'opposition cessait et se transformait au contraire en une enthousiaste adhésion.

L'argumentation de Frantz Fanon est brillante et l'on peut admettre que le processus psychologique a bien été celui-là dans un certain nombre de consciences. Il est plus difficile de l'accepter quand il le présente comme un phénomène général de la conscience collective. Il faudrait pour cela reconnaître deux préalables que Fanon ne met évidemment pas en doute, dans sa conviction d'intellectuel militant, mais qu'un observateur moins engagé se doit d'examiner d'un regard critique : le premier est l'existence, dès le premier jour de la lutte, chez tous les Algériens ou la quasi-totalité d'entre eux, d'une conscience nationale unanime, lucide et sans hésitations. L'histoire agitée et trouble des sept années de lutte, les oscillations de l'opinion publique ne permettent pas, semble-t-il, d'être aussi affirmatif. La conscience nationale n'a certes pas été « inventée » par le F.L.N. Mais il n'est pas douteux qu'elle a été étendue et consolidée par les souffrances de la guerre et qu'il serait aventureux de l'imaginer au premier jour de l'insurrection telle qu'elle est apparue au dernier. Le second préalable consiste à regarder l'Islam comme un facteur sinon favorable, du moins neutre (ou négligeable ?) à l'égard de l'évolution de la femme (2). Or, c'est un fait que, dans la conscience populaire algérienne, la condition traditionnelle de la femme était étroitement liée (à tort ou à raison, peu importe ici) à la religion musulmane, et c'est un autre fait que, par un mouvement dialectique que nous avons déjà évoqué, la lutte des « moujâhidines » contre les « Roumis » amena un durcissement du puritanisme religieux. Frantz Fanon, non seulement n'était pas musulman, mais son laïcisme et même son matérialisme le portaient naturellement à méconnaître la puissance du facteur religieux. Il y a quelque difficulté à comprendre comment le nationalisme pouvait à la fois exalter un sentiment religieux généralement hostile à l'affranchissement de la femme et en même temps présenter cette évolution comme une des conditions de son propre succès. L'homme est tissé de contradictions, bien sûr, et les deux attitudes ont probablement coexisté dans la conscience algérienne. Mais nous pensons qu'il a fallu la violence de l'événement et le bouleversement profond de la vie sociale, jusqu'au cœur de la cellule familiale, pour amener la

(2) Nous savons que l'Islam n'oblige pas à tenir la femme recluse et que la tradition doit en cette matière autant à de vieilles croyances antéislamiques qu'à la religion même. Ce qui importe au sociologue c'est la religion telle qu'elle est pensée par une société donnée, même si cette conception n'est pas conforme aux textes et peut être contestée par les doctes.

conscience à s'accommoder d'une contradiction qu'il est de sa nature de rejeter tant que la contrainte du réel ne l'en empêche pas absolument.

La guerre est la grande accoucheuse des sociétés. Parce qu'elle renverse les règles ordinaires de l'existence, parce qu'elle jette les individus dans des situations anormales que les institutions de la vie sociale ne sont pas faites pour affronter, elle accélère la dégradation de ces institutions et la maturation des germes qui reposaient jusqu'alors dans les profondeurs du subconscient collectif. Mais elle ne crée pas de rien les nouvelles formes de la vie sociale. L'évolution s'en trouve précipitée, certes, mais dans la direction déjà donnée par les forces qui s'exerçaient obscurément, depuis plus ou moins longtemps, dans les esprits et dans les faits.

Si la révolution algérienne a précipité d'une façon spectaculaire, et certainement irréversible, l'évolution de la femme musulmane, c'est parce que, d'abord, un double ferment avait été apporté sur la terre d'Algérie et travaillait depuis longtemps les profondeurs de la société : celui de l'économie industrielle et celui de l'idéologie occidentale.

Le 26 juin 1962, dans un meeting de la banlieue d'Alger, M^{lle} Djemila Boupacha, héroïne de la guerre de libération, haranguait la foule et lui parlait du rôle futur de la femme algérienne. C'est sur ce fait « inouï », au sens propre du terme, que nous voudrions clore ces réflexions sur l'évolution de la femme algérienne.

André ADAM.

II. MAROC

I. — L'ENSEIGNEMENT

L'un des critères classiques du sous-développement, c'est l'analphabétisme du plus grand nombre, la scolarisation insuffisante, le manque de cadres. Comme tous les pays qui ont récemment conquis leur indépendance, le Maroc a dû affronter ce grave problème. Il l'a fait avec une particulière énergie, qu'explique sans doute la longue et vivace tradition de culture des pays de civilisation arabe, dont la flamme a pu vaciller dans les derniers siècles mais ne s'est jamais éteinte, et qu'ont ranimée conjointement la *Nahda* orientale et le contact de l'Occident. Sa politique scolaire a porté naturellement l'effort sur les points qui avaient inspiré les plus vives critiques du mouvement nationaliste à l'égard du Protectorat : la faiblesse numérique de la scolarisation et la place étriquée faite à la langue arabe.

Le progrès quantitatif a été considérable. Le plan quinquennal prévoit la scolarisation de 200 000 enfants nouveaux par an. Les chiffres globaux, qui étaient de 658 000 (pour les enseignements primaire, secondaire et technique, sans compter la M.U.C.F. (3)), au 10 novembre 1958, atteignaient en

(3) Mission Universitaire et Culturelle Française.

novembre 1962 : 1 198 883 (y compris 38 667, dont 13 261 Marocains, dans les établissements de la M.U.C.F.). Le taux de scolarisation est de 45 %. Le plan vise à le faire passer à 66 % en 1964 et à 100 % en 1968. Dès octobre 1963, tous les enfants à partir de 7 ans seront scolarisés.

Les effectifs de l'enseignement primaire s'élèvent à 1 019 873 dont 968 000 dans les écoles du Ministère de l'Education Nationale, 27 775 dans celles de la M.U.C.F., 24 098 dans les écoles privées et celles de l'Alliance Israélite Universelle (on sait que cette dernière institution qui assumait auparavant l'instruction de la quasi totalité des jeunes Israélites du Maroc, a vu « nationaliser », il y a deux ans, les deux tiers environ de ses établissements).

Les établissements d'enseignement du Second Degré sont au nombre de 154 et groupent 99 010 élèves, dont 35 000 environ dans le Technique. Les Marocains y comptent pour 80 035, les Français pour ~~12 095~~, les autres Etrangers pour 6 880. La forte augmentation des effectifs s'explique en partie par le fait que l'enseignement secondaire « originel », c'est-à-dire entièrement en arabe (11 097 élèves) et les « Collèges d'enseignement moyen de technique pratique » (12 558 élèves) sont compris dans le Second Degré depuis 1962. On n'en notera pas moins avec satisfaction l'accroissement du nombre de jeunes Marocains dans l'enseignement technique du Second Degré où il était, naguère encore, extrêmement faible. Il y a eu, en octobre 1961, 70 candidats reçus sur 127 au Baccalauréat Technique, 35 sur 49 au Brevet Industriel, 28 sur 75 au Brevet Commercial. L'Ecole Préparatoire d'Ingénieurs, d'abord à Rabat, transférée maintenant à l'Ecole Industrielle de Casablanca, compte une centaine d'élèves.

L'enseignement supérieur comprend deux Universités : la vieille Université des Kairouanais (Karaouiyine), à Fès, qui a célébré en 1960 son 11^e centenaire et à laquelle sont rattachés divers Instituts islamiques; elle comprend plus de 10 000 étudiants (dont une bonne partie, il faut le préciser, relève d'un « cycle secondaire »), et l'Université de Rabat, avec ses annexes de Casablanca et de Fès (4) qui groupe : une Faculté de Droit (2 555 étudiants), une Faculté des Lettres (637 étudiants), une Faculté des Sciences (697), une Faculté Technique, l'ex-école d'ingénieurs (192) et une Faculté de Médecine (136 étudiants).

A l'Université se rattachent également une Ecole Normale Supérieure, dont les 300 étudiants sont tous inscrits dans les Facultés, et un Institut de Sociologie (52 étudiants), ce dernier créé en 1960 avec l'aide de l'Unesco. Avec l'Ecole Marocaine d'Administration (185), qui forme les fonctionnaires, l'Ecole d'Agriculture (85) et les classes de préparation aux grandes écoles françaises dans les lycées de Rabat et de Casablanca (308), le nombre des étudiants de l'Enseignement Supérieur moderne, s'élève, en octobre 1962, à 4 847. Il faut y ajouter les étudiants marocains à l'étranger, dont le nombre exact ne nous est pas connu, mais dont la majorité se trouvent en France (2 000 environ à Paris) et dans les pays arabes du Proche-Orient.

Ces progrès spectaculaires ont exigé, et réclameront encore à l'avenir,

(4) L'annexe de Fès installée dans les locaux de l'ancienne école d'aviation de Dahr Mahrès, constitue l'amorce d'une nouvelle Université.

12095

un gros effort financier, pour la construction d'abord. Deux mille classes nouvelles doivent être ouvertes chaque année, pour faire face aux échéances du plan quinquennal : deux mille classes préparatoires de 50 élèves chacune fonctionnant à mi-temps. Un certain nombre de locaux sont restitués chaque année par la M.U.C.F. au fur et à mesure que celle-ci achève la construction de ses propres établissements (250 classes rendues en 1961) (5). Les communes assument en partie la construction des écoles primaires, et l'on eut souvent recours pour cela au pré-fabriqué. Néanmoins, en juillet 1961, du fait de l'insuffisance des crédits, du retard des constructions, de la lenteur administrative, de l'inexpérience de beaucoup de conseils communaux, la perspective de l'année scolaire 1961-62 se peignait en couleurs sombres : le plan ne serait réalisé qu'à 20 %. C'est alors que le Roi Hassan II lança « l'opération Ecoles », qui, en mobilisant l'opinion publique, en fouettant l'amour-propre des responsables à tous les échelons et aussi, il faut bien le dire, en débloquent les crédits nécessaires, permit d'accueillir, à la date prévue ou sans trop de retard, les 200 000 nouveaux enfants scolarisés.

Le manque de locaux est moins grave que la pénurie de maîtres. On peut remédier au premier par des moyens de fortune, surtout dans un pays où le ciel est clément. Il faut du temps pour former des instituteurs et des professeurs et, dans ce domaine, l'improvisation a des conséquences fâcheuses. Les difficultés sont d'autant plus grandes que le besoin de cadres est général et que les jeunes diplômés éprouvent plus d'attraits pour les carrières administratives, plus flatteuses et souvent mieux rétribuées, que pour celles de l'Education Nationale : parmi les licenciés ès-lettres formés depuis l'indépendance, combien sont entrés dans l'enseignement ? Il fut un temps où les candidatures de jeunes enseignants à l'Ecole d'Administration étaient si nombreuses que le gouvernement dut les interdire purement et simplement.

Il y a une aide étrangère, dont la plus importante est celle de la France : en octobre 1962, 7 767 Français enseignaient au Maroc, dont 1 824 à la M.U.C.F. et 5 943 sous contrat d'assistance technique auprès du Ministère de l'Education Nationale. Un certain nombre de professeurs viennent des Etats arabes d'Orient. Il y a aussi des Algériens, mais depuis l'indépendance leur pays les réclame. Chaque année, le Maroc demande davantage de professeurs français, surtout dans les disciplines scientifiques. Pour favoriser le recrutement, la France a accepté, dans le cadre des conventions qui ont été les fruits de l'entrevue de Champs d'élever de 12 à 20 %, à partir du 1^{er} octobre 1962, la prime offerte aux enseignants qui servent sous contrat d'assistance technique.

Tout cela n'est que complément. L'effort principal, surtout dans l'enseignement primaire, incombe au Maroc lui-même. Les Ecoles Normales régionales se sont multipliées : il y en avait 13 en octobre 1959, 16 en 1960, 22 en octobre 1961. Le plan quinquennal prévoit la construction de deux nouvelles écoles normales chaque année, la formation de 1 500 élèves-maîtres en 1962,

(5) On sait qu'en vertu de la convention culturelle franco-marocaine, la M.U.C.F. devait construire ses établissements. En attendant, le Ministère de l'Education Nationale laissait à sa disposition une partie des établissements de l'enseignement dit « européen ». La M.U.C.F. comprenait au 1-10-62 : 8 lycées dont 1 technique et 711 classes du Premier Degré.

1 800 en 1963, 2 100 en 1964, 2 400 en 1965. Or, il en est sorti 1 100 des écoles normales en 1961, et il y avait 3 536 postes d'instituteurs à pourvoir la même année et autant en 1962. Il faut donc faire appel à un personnel d'appoint : titulaires du Certificat d'Etudes Secondaires Marocaines (équivalent du Brevet) ou simples Moniteurs (titulaires du Certificat d'Etudes). Sur un personnel total de 5 114 mis en place à la rentrée de l'année scolaire 1961-62, il y avait 811 élèves-maîtres, 514 titulaires du C.E.S.M. et 3 789 moniteurs. Ces derniers ont besoin d'une formation pédagogique et souvent d'un complément d'enseignement qui sont assurés par des stages de quinze jours dans des écoles d'application, par des leçons modèles organisées le vendredi par les inspecteurs ou diffusées par la radio.

La formation des maîtres de l'enseignement technique et professionnel du premier degré est assurée depuis 1960 par trois Ecoles : Aïn Sebaa pour l'enseignement industriel, le Fouarat pour la mécanique agricole, le Collège Mers-Sultan de Casablanca pour l'enseignement ménager. Le stage dure deux ans. Les effectifs de seconde année en octobre 1961 étaient respectivement de 70, 15 et 15 élèves.

Pour le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire, un I.P.E.S. (Institut Pédagogique de l'Enseignement Secondaire) avait été créé en 1957. Il n'a pas répondu aux espoirs qu'on avait mis en lui, le nombre d'élèves-professeurs étant resté très faible. Il a été transformé en Ecole Normale Supérieure et une seconde est prévue, dont l'organisation est confiée à l'U.N.E.S.C.O.

Dans l'enseignement supérieur, le personnel enseignant est presque entièrement français à la Faculté des Sciences, mixte en Lettres et en Droit, avec un certain nombre de professeurs des pays arabes d'Orient.

L'arabisation de l'enseignement que les partis nationalistes réclamaient depuis longtemps sous le Protectorat (ils en firent adopter le principe par la Commission de Réforme de l'Enseignement que réunit en 1946 le Résident Général Eirik Labonne), est devenue, depuis l'indépendance, l'un des objectifs de la politique nationale. Mais sa réalisation a subi des à-coups. Dans l'enthousiasme de la liberté reconquise, on arabisa une partie des horaires jusqu'alors consacrés à la langue française sans beaucoup se soucier de savoir qui pourrait assurer cet enseignement en langue arabe. Il fallut faire machine arrière et commencer par le commencement : former d'abord un personnel apte à enseigner en arabe. C'est le but des Ecoles Normales d'instituteurs.

L'année 1962 a connu une initiative nouvelle en cette matière : le 8 janvier, le Ministre de l'Education Nationale a inauguré des cours de perfectionnement pour les instituteurs et institutrices. Le stage, qui dure trois ans, s'adresse à 14 000 enseignants dont 7 000 suivent des cours du soir, les autres les cours par correspondance. Il a pour but de les rendre aptes, progressivement, à enseigner en arabe les diverses disciplines du programme, en particulier les disciplines scientifiques.

Dans l'enseignement secondaire, en première année (ex-6^e) l'enseignement est donné pour 1/3 en langue arabe, pour les 2/3 en langue française. Il existait cependant depuis plusieurs années des établissements secondaires

privés où tout l'enseignement se donnait en arabe. A la fois pour soulager ces établissements et pour commencer progressivement l'arabisation de l'enseignement secondaire officiel, le Ministère ouvrit en octobre 1960 une classe arabisée au Collège Yacoub El Mansour, à Rabat, et au Lycée Moulay Idris à Fès. En octobre 1961, une troisième classe de ce type a été créée à Casablanca. Pour former le personnel compétent le Maroc a fait appel à la coopération de deux Etats arabes : la R.A.U. qui a ouvert au Collège Egyptien de Rabat, en octobre 1962, une section de formation de professeurs de mathématiques et de sciences en langue arabe pour le premier cycle, et l'Iraq, qui a créé à Casablanca un Institut destiné à la formation de professeurs d'histoire et de géographie.

Quelles perspectives ouvre cet ensemble de mesures ? La revue *L'Education Nationale*, organe officiel du Ministère, dans sa livraison du premier trimestre 1962, affirme (p. 25) qu'en 1966 « l'enseignement primaire sera totalement arabisé et le second degré aura alors les moyens nécessaires pour commencer son arabisation ». Cependant le projet de « Charte de l'enseignement » soumis au Conseil Supérieur de l'Education Nationale le 18 octobre 1962 et dont le Roi a tracé les grandes lignes dans son discours inaugural paraît plus soucieux encore de progressivité. Après avoir réaffirmé le principe de « l'arabe, langue unique » et l'objectif : « réaliser l'arabisation d'une manière progressive », le Roi a déclaré : « Le nouveau projet prévoit l'enseignement de l'histoire et de la géographie en arabe. Le français ne subsistera encore en qualité de langue d'enseignement que par rapport aux matières de sciences naturelles et mathématiques ».

Dans sa motion finale, le même Conseil Supérieur de l'Education Nationale, le 20 octobre 1962, a formulé les résolutions suivantes :

« exige que l'école modèle nationale marocaine soit une école dont la langue d'enseignement soit l'arabe aussi bien dans les matières littéraires et sociales que dans les matières scientifiques et les mathématiques, demande que soit immédiatement entreprise l'élaboration d'un plan pour l'arabisation, prévoyant la formation des cadres nécessaires à l'enseignement en langue arabe dans les différents cycles primaires,

« confirme la nécessité de prendre en considération les langues étrangères et leur enseignement en tant que langues secondaires d'appui à la langue arabe. »

A la suite des travaux du Conseil, trois commissions : arabisation, formation des cadres, programmes et manuels, ont été créées et devront remettre leur rapport dans un délai de six mois. Il existe d'autre part un « Centre National d'Arabisation », dont le directeur, M. Abdel-Aziz ben Abdallah, a fait savoir, en novembre 1962, qu'il avait établi un « plan en vue de réaliser l'arabisation de l'enseignement ». Quelle sera la politique qui sera finalement adoptée par le Gouvernement ? L'année 1963 sera peut-être décisive à cet égard.

Scolarisation massive, arabisation hâtive, il était sans doute impossible à aucun gouvernement, dans l'indépendance fraîchement recouvrée, de s'y refuser. Mais les antinomies ne pouvaient manquer de surgir entre les exigences de cette politique et celles de la formation des cadres, qui réclament plus de temps. Le décalage de rythme entraîne presque inévitablement une baisse de qualité : classes à mi-temps dans les premières années de l'école primaire, classes pléthoriques, surmenage des instituteurs, recrutement d'un

personnel insuffisamment qualifié, c'est le revers d'une médaille dont la face est particulièrement brillante. S.M. le Roi l'a courageusement reconnu dans son discours du 18 octobre 1962 :

« Il convient de souligner que si nous avons réussi à étendre l'enseignement et si nous avons réalisé en l'espace d'une année ce qui ne fut pas fait par ceux qui avaient entre leurs mains les destinées du Maroc pendant quarante années, nous n'avons pas réussi parallèlement à élever le niveau de l'enseignement à l'échelon souhaité, étant donné que, devant l'aspiration débordante au savoir et le désir ardent de l'acquérir, nous nous sommes vus dans l'obligation d'accepter de très grands nombres d'élèves dans une classe qui déborde la portée de l'instituteur et d'adopter le système de roulement dans la classe unique. A ces deux raisons s'ajoute le manque d'instituteurs et de professeurs qualifiés, qui aboutit inévitablement à la fragilité des matières inculquées et à l'insuffisance des moyens de l'enseignement. »

Des maux aussi lucidement reconnus et si exactement décrits n'ont rien de désespéré. Pour faire face au frénétique besoin de savoir de ses jeunes générations, le Maroc est d'ailleurs décidé à d'importants sacrifices. Le roi a annoncé que deux milliards de dirhams allaient être affectés en cinq ans au plan de scolarisation, en plus des crédits annuels du budget ordinaire.

En attendant les grandes options qu'il faudra prendre en 1963, le Maroc a continué pendant l'année 1962 le développement des plans antérieurs.

La réforme entreprise dans l'enseignement secondaire arrivant à son terme pour l'année scolaire 1962-63, le baccalauréat qui était resté jusqu'ici le baccalauréat français (bien qu'organisé par le Ministère Marocain et délivré conjointement par l'Université de Rabat et celle de Bordeaux), sera en juin 1963 le nouveau baccalauréat marocain, en une seule partie, qui couronne 6 années d'études secondaires. Par un arrêté du 26 décembre 1962, le Ministre de l'Education Nationale en a précisé l'organisation. Il comporte cinq séries : Lettres Originelles (en arabe, mais avec deux langues vivantes), Lettres Modernes, Mathématiques, Sciences Expérimentales, Série Economique (pour ces 4 dernières séries la langue véhiculaire est provisoirement le français, mais chacune comporte une épreuve d'arabe). Toutes les épreuves sont écrites; il s'y ajoute des épreuves orales pour les langues vivantes, une épreuve d'éducation physique et des épreuves facultatives : dessin, musique, éducation ménagère, langue étrangère vivante.

Dans l'enseignement supérieur, trois initiatives importantes ont été prises en 1962. La première est la transformation de l'Ecole de Médecine en une Faculté de Médecine et de Pharmacie, qui utilise pour commencer les installations de la Faculté des Sciences et de l'Institut d'Hygiène à Rabat (6). Un dahir du 9 novembre 1962 crée des « Centres Hospitaliers Universitaires », formations hospitalières déjà existantes, où seront organisés l'enseignement médical universitaire et post-universitaire et la recherche médicale. La seconde est le rattachement à l'Université de l'ancienne Ecole d'Ingénieurs devenue Faculté Technique; et la troisième la création d'un « Centre Universitaire de la Recherche Scientifique », qui poursuit la tâche inaugurée jadis par l'Institut Scientifique Chérifien et l'Institut des Hautes Etudes Marocaines. Il importe de préciser que ce Centre ne réunit pas tous les secteurs

(6) L'Ecole de Médecine ne comportait que les deux dernières années et consistait essentiellement en des stages, qui se déroulaient dans les hôpitaux de Casablanca.

de la recherche scientifique, puisqu'il existe également un « Institut National de la Recherche Agronomique ».

On peut se demander si une certaine dispersion ne menace pas les efforts entrepris pour la formation des cadres supérieurs et des techniciens quand on constate la multiplication des stages et des instituts : centre de formation des « ingénieurs des travaux statistiques » au Ministère de l'Economie Nationale; inauguration d'un « Centre de Formation des Conseillers en planification et en orientation scolaire »; projet de création d'un « Institut Universitaire d'Etudes Africaines », élaboré par M. Charles André Julien; projet d'un « Institut International d'Etudes Islamiques », d'une « Ecole des Arts et Métiers », création à Tanger, par l'U.N.E.S.C.O., d'un « Centre Africain de Formation et de Recherches pour le Développement »; sans compter l'inauguration, à Tanger encore, d'une Ecole Nationale de Musique. En même temps, le Maroc reprend à son compte des établissements scientifiques créés par la France et jusqu'ici gérés par elle, comme l'Institut Pasteur et la section marocaine de l'Institut Géographique National. Cette ardeur créatrice n'empêche pas les responsables de s'interroger sur la valeur du système actuel d'enseignement supérieur et sur son degré d'adaptation aux réalités du pays et du temps. Il est évidemment trop tôt pour prévoir ce qui sortira de ces réflexions et des projets qu'elles inspirent.

Le Maroc continue de faire largement appel, pour ses tâches d'éducation, à la coopération internationale. Le 30 mars 1962 a été signée à Paris une convention franco-marocaine de coopération technique concernant l'enseignement agricole, qui ouvre notamment les grandes écoles françaises d'agriculture aux étudiants marocains et permet aux jeunes Français de venir se perfectionner par des stages au Maroc. Une classe de préparation aux écoles françaises d'agriculture a été ouverte en octobre au Lycée Moulay Youssef de Rabat. Nous avons vu par ailleurs la part prise par l'Unesco dans la création de certains Instituts ouverts aussi le plus souvent à d'autres pays africains.

C'est encore à l'Unesco que le Maroc s'est adressé pour tenter de résoudre un grave problème, que la scolarisation des jeunes laisse intact : celui de l'analphabétisme des adultes. Des campagnes de « lutte contre l'analphabétisme » ont été lancées à plusieurs reprises. Elles soulevèrent l'enthousiasme et trouvèrent des dévouements certains, mais pendant trop peu de temps pour que les résultats fussent appréciables. C'est là aussi une œuvre de longue haleine, qui veut des moyens, de la méthode, de la continuité et des dévouements qui ne se lassent pas trop vite. Des résultats positifs, encore que limités, ont été obtenus dans certaines grandes entreprises publiques ou semi-publiques, où des travailleurs persévérants ont pu, en acquérant les rudiments, s'ouvrir les portes de la « promotion ouvrière ». L'expérience va être reprise sur des bases plus larges. L'Unesco, qui étudie depuis longtemps ce problème, a annoncé le 12 décembre 1962 qu'elle choisissait le Maroc comme pays pilote pour une expérience d'alphabetisation.

Les moyens audio-visuels dont on dispose aujourd'hui sont d'un grand secours pour des entreprises de masse. Le Maroc l'a compris et le Ministère de l'Education Nationale a organisé pour le début de l'année scolaire 61-62, une « Radio-Scolaire », qui s'adresse aux élèves des cours moyens des écoles

primaires, mais aussi aux enfants non scolarisés et aux adultes; 1 200 postes et 1 000 hauts parleurs supplémentaires ont été mis en place. Il est trop tôt pour juger de l'efficacité de la méthode, mais les responsables attendent plus encore de la télévision que le Roi a inaugurée le 3 mars avec le Discours du Trône (7). Le « petit écran » est une des puissances du monde moderne. Ses effets peuvent être beaucoup plus profonds encore dans une société où les illettrés demeurent nombreux et où les femmes, dans bien des milieux, sortent moins librement et moins facilement que les hommes. Sans doute, le prix des postes récepteurs en limite-t-il la diffusion, mais le gouvernement, conscient de l'importance sociale du procédé, a l'intention d'en installer un grand nombre dans les foyers de jeunes et autres lieux de réunion.

Ainsi, le Maroc affronte avec courage et dynamisme les graves problèmes que pose aux pays neufs ce qu'on pourrait appeler le « sous-développement scolaire ». Le foisonnement des initiatives peut paraître excessif, les ambitions dépasser quelquefois les moyens actuels. Du moins, l'optimisme, l'ardeur ne font-ils pas défaut, ni, ce qui est plus rare et plus méritoire encore, la capacité d'assimiler les leçons de l'expérience.

II. — LES QUESTIONS SOCIALES

Les problèmes économiques sont traités ailleurs et ne relèvent pas de notre compétence. Mais tous les économistes d'aujourd'hui soulignent l'importance du facteur humain dans le développement économique. Et les pays qui luttent contre le sous-développement en font chaque jour l'expérience. Pourquoi tant de crédits, d'origine interne et externe, donnent-ils si peu de résultats en certains pays, sinon parce que les hommes sont inaptes à « fertiliser » par leur action cet argent inerte ? On connaît le cas typique des reports de crédits inutilisés, parce que manquent les hommes « capables de les dépenser », au vrai et bon sens du mot, ne serait-ce que, à l'échelon le plus humble mais qui est celui de l'exécution, un comptable capable de rédiger un bon d'ordonnancement ou un bordereau de paiement. Ce n'est qu'un exemple entre mille de ces cas de « blocage du développement » par l'insuffisance des hommes.

Les dirigeants du Maroc sont aussi convaincus que personne de la vérité de ces observations. Peut-être la culture française de la plupart d'entre eux les dispose-t-elle à accorder plus d'attention à ces phénomènes humains, que certaines cultures, plus pragmatiques, auraient tendance à repousser au second plan et à subordonner à la technique.

Si l'ignorance est la première cause du sous-développement, et nous avons vu ce que fait le Maroc pour lutter contre elle, la déficience des corps en est bien souvent la seconde. Si le rendement des ouvriers, dans tant de pays neufs, est reconnu insuffisant, n'est-ce pas parce que la sous-alimenta-

(7) La télévision avait été installée au Maroc par une compagnie privée en 1954, mais boycottée pour les raisons politiques que l'on devine. Elle a été reprise par l'Etat. Un dahir du 19 janvier 1962 a créé la « Radiodiffusion-Télévision Marocaine », et l'a rattachée au Ministère de l'Information, des Beaux-Arts et du Tourisme.

tion, les maladies non ou mal soignées ont affaibli les organismes et diminué leur ressort ? Fort heureusement pour lui, le Maroc jouit d'un climat relativement sain et les grandes endémies qui minent tant de populations d'Asie ou d'Afrique Noire lui sont inconnues. Il s'en faut cependant que tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes. Si le pays dispose d'un assez bon équipement médical, celui-ci est très inégalement réparti. C'est ainsi qu'au 31 décembre 1959, on comptait 431 médecins fonctionnaires et 569 médecins libres, mais, de ces derniers, 295 exerçaient dans la seule ville de Casablanca; en se limitant toujours aux praticiens libres, 171 pharmaciens sur 338, 87 dentistes sur 164, 44 sages-femmes sur 92 étaient concentrés à Casablanca. Si l'on y ajoute ceux qui exercent dans les autres grandes villes, combien en reste-t-il pour les petites villes et pour les campagnes ?

Avoir des médecins en nombre suffisant n'est pas le seul problème. Il semble d'ailleurs que le Maroc doive le résoudre assez bien, s'il est vrai qu'en 1962, 45 % des étudiants marocains de Paris faisaient leur médecine (mais ne vaudrait-il pas mieux qu'il y eût un peu moins de médecins et un peu plus d'ingénieurs (8) ?) Il n'est pas moins important d'avoir des infirmiers et du personnel de laboratoire. L'hôpital le plus perfectionné est réduit à l'impuissance si les médecins et les chirurgiens n'ont pas autour d'eux des auxiliaires qualifiés. Le gouvernement en est pleinement conscient : une mission française est venue au Maroc en mai 1962 pour s'informer des besoins du Ministère de la Santé en personnel qualifié et spécialisé et, au mois d'octobre, 18 écoles ont été ouvertes pour la formation du personnel sanitaire.

Le capital humain le plus précieux d'un pays, c'est l'enfance et la jeunesse. Aux Journées Nationales d'Hygiène scolaire, qui se sont tenues fin avril, a été décidée la création d'une « Charte Scolaire » : chaque écolier aura son dossier médical, qui le suivra pendant toutes ses études et permettra une surveillance continue de son état de santé. En matière d'hygiène et de santé, l'éducation de l'opinion revêt une importance particulière : la Journée de la Santé (7 avril), la Semaine de l'Enfance (8-15 avril) ont permis de faire pénétrer dans les masses, par le film, par la radio, par des conférences, un certain nombre de notions de base. Le danger de ces « Journées » et de ces « Semaines », c'est qu'on les croie suffisantes et que l'effort se relâche ensuite, alors que cette œuvre d'éducation réclame persévérance et continuité. C'est pourquoi l'école représente encore le meilleur instrument d'éducation sanitaire.

La protection des travailleurs est l'un des soucis majeurs des Etats modernes, et spécialement des nouveaux, car la naissance ou l'expansion du syndicalisme y ont souvent accompagné l'indépendance. Le Maroc disposait déjà, en ce domaine, sous le Protectorat, d'une législation assez moderne dont un corps d'Inspecteurs et de Contrôleurs du Travail assurait le respect. Mais son contrôle se limitait en fait au secteur moderne, donc aux entreprises à direction européenne et tout le secteur traditionnel, celui de l'artisanat et des petits ateliers des médinas, lui échappait. Le Maroc indépendant s'est

(8) Voici quelques années, un jeune sous-secrétaire d'Etat, inaugurant un « dirigisme des vocations », voulut supprimer les bourses pour les études de médecine et les réserver aux secteurs déficitaires. Cette politique draconienne suscita une vive émotion parmi les étudiants et fut abandonnée.

attaché à étendre la législation du travail au secteur traditionnel, mais la tâche lui a été rendue malaisée tant par l'ignorance et la routine des petits patrons que par l'insuffisance de l'Inspection, désorganisée par le départ de nombreux fonctionnaires français. Un dahir du 16 janvier 1962 a renforcé les pouvoirs des agents d'inspection et la vigueur de ses dispositions laisse supposer qu'ils rencontraient, dans l'accomplissement de leur mission, de fortes résistances.

Si les travailleurs marocains ne bénéficiaient pas de tous les avantages et de toutes les garanties qui sont celles de leurs collègues des pays développés, ils n'en étaient cependant pas complètement démunis. La « Caisse d'Aide Sociale », créée par l'initiative de certains patrons, avait été officialisée par le dahir du 22 avril 1942 et réorganisée par celui du 25 décembre 1957. Elle permettait de verser aux salariés chefs de famille des allocations familiales et aux femmes salariées une allocation de maternité. De plus, des Caisses de Secours Mutuels existaient dans de nombreuses entreprises. Mais depuis longtemps les syndicats réclamaient l'institution de la Sécurité Sociale. Créée en 1961, elle a eu, avec l'année 1962, son premier exercice plein. Elle sert, en plus des allocations familiales et de maternité déjà existantes : des indemnités journalières de maladie, des allocations décès, des pensions d'invalidité, des pensions de vieillesse, des pensions de survivants. La cotisation des salariés est de 2,5 % sur un salaire plafonné à 500 Dh. par mois. Il y a 17 054 employeurs affiliés, mais les patrons artisans y échappent le plus souvent. Le nombre des salariés immatriculés s'élève à 345 720. Les allocations familiales versées ont été de 73 038 000 Dh. pour 115 086 allocations et 382 842 enfants pris en compte mensuellement. Les pensions vieillesse se sont élevées à 179 868 Dh pour 219 bénéficiaires par trimestre. Les indemnités journalières de maladie ont valu 1 261 079 Dh à 5 263 bénéficiaires, représentant 324 284 journées d'arrêt de travail. Quant aux indemnités de maternité, 1 354 salariées en ont bénéficié, pour un montant de 456 697 Dh. La gestion de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale a été sévèrement critiquée dans la presse (*Al-Istiqlal* du 22-5-62). Il semble qu'elle ne dispose ni du corps de contrôleurs ni du personnel de gérance suffisants pour une administration de cette ampleur, dont le budget annuel dépasse 100 millions de dirhams. Le problème des cadres moyens apparaît, là encore, comme capital.

La lutte contre le sous-développement n'est pas seulement l'affaire des financiers, des techniciens et des administrateurs. Elle doit être celle de la population toute entière. Il faut l'arracher au fatalisme engendré par la misère séculaire, lui inculquer la volonté et l'enthousiasme grâce auxquels elle peut transformer son propre destin. Les techniques du « Développement communautaire » ont été expérimentées dans bien des pays. Elles ont fait leurs preuves au Maroc. Mais ces expériences, si prometteuses qu'en soient les résultats, sont restées des expériences-pilotes et n'ont touché qu'un petit nombre de villages ou, au plus, de communes privilégiées. Or, le temps presse et les besoins sont massifs. Le Roi Hassan II a estimé que le moment était venu d'essayer d'entraîner tout le pays dans un grand élan constructeur et c'est ainsi qu'est née la « Promotion Rurale », transformée peu après, par l'inclusion des villes, en « Promotion Nationale ». Le Souverain attache la plus grande importance à l'entreprise et lui donne son impulsion personnelle.

On rencontre encore une fois le problème des cadres, du levain dans la pâte. Il faut des « entraîneurs », on dit aujourd'hui des « animateurs ». L'idéal serait que tout fonctionnaire, tout enseignant, tout médecin, tout responsable fût un animateur. En attendant que « l'esprit du développement » soit inculqué à tous, il est indispensable de former un corps spécial, libéré des tâches administratives et doué de cet esprit d'enthousiasme que les routines du bureau et les servitudes du règlement ont tôt fait d'engourdir. C'est à l'armée, entre autres corps de l'Etat, que le Roi a fait appel et le 19 mai 1962 a pris fin à Ifrane le premier stage des « officiers assistants de la Promotion Nationale ».

Le but de la « Promotion Rurale », selon le dahir du 15 juillet 1961, qui l'a instituée, était de « coordonner et mettre en œuvre la réalisation du plein emploi des populations rurales pour promouvoir la mise en valeur du territoire national ». Avec la « Promotion Nationale », a commencé une campagne de propreté, hygiène et embellissement des agglomérations, et une « opération hôpitaux », destinée à équiper le pays d'un nombre suffisant d'établissements hospitaliers et de centres régionaux. La seconde phase devait comporter la construction d'une maison communale dans chaque commune rurale (il y en a 700) : ce seront des foyers dans lesquels les habitants pourront tenir leurs réunions, participer à des séances éducatives de cinéma ou se grouper pour écouter les programmes scolaires de la radio et de la télévision. A la fin de 1961, il y avait 647 chantiers ouverts, occupant 71 000 travailleurs et concernant les travaux les plus divers : construction de pistes, de puits, de séguias, plantation d'arbres, etc.

Dans les villes on s'est attaché surtout à résorber les bidonvilles, toujours importants malgré les efforts tentés depuis longtemps pour en recaser les habitants. Le 21 janvier étaient remises officiellement à leurs bénéficiaires les clés des 53 premiers logements construits dans le cadre de cette campagne; le 6 mars, c'est 200 logements qui étaient remis par le Roi lui-même; le 21 mai, le Roi inaugurerait à Rabat la cité Youssoufia qui constitue un véritable quartier nouveau, remplaçant le vieux « Douar Debbagh »; le 12 juin, c'est à Casablanca que le Ministre de l'Intérieur inaugurerait une cité ouvrière.

Dans le même ordre d'idées, il convient de signaler la création de l'Office National de la Modernisation Rurale, qui a tenu sa première réunion le 4 octobre, et qui va tenter de reprendre, en les coordonnant et en les amplifiant à la dimension des besoins nationaux, l'œuvre commencée par les secteurs de Modernisation du Paysannat, la Centrale d'Equipement Agricole, l'Opération Labours, etc.

Tant d'efforts seront-ils couronnés de succès ? Le fameux seuil où l'économie devient « cumulative » sera-t-il enfin atteint et franchi ? Il est trop tôt pour le savoir. Une telle entreprise est de longue haleine et il faudra attendre plusieurs années pour juger de ses fruits.

On ne saurait traiter du « social » sans évoquer le syndicalisme qui, au Maroc, est particulièrement vivant et développé. On sait que la grande centrale syndicale, l'Union Marocaine du Travail (U.M.T.), créée à la veille de l'indépendance, se divisa quand le parti de l'Istiqlal lui-même se scinda : l'U.M.T. se lia au nouveau parti, l'Union Nationale des Forces Populaires,

tandis que l'Istiqlal créait une nouvelle centrale, l'Union Générale des Travailleurs Marocains (U.G.T.M.). L'U.M.T. garda dans l'ensemble du pays, et particulièrement à Casablanca, des positions majoritaires, mais l'U.G.T.M. s'implanta assez fortement dans certaines villes et dans certaines entreprises. La lutte entre les deux syndicats fut très vive et parfois violente. Les liens qui unissaient l'un et l'autre à deux grands partis eurent pour effet de politiser encore plus nettement l'activité syndicale. Les grèves à objectifs professionnels devinrent moins fréquentes que les grèves à motifs politiques, bien que ceux-ci fussent en général camouflés derrière des revendications corporatives.

Il faut signaler, dans cette situation, une évolution, disons plus prudemment : ce qui pourrait être l'amorce d'une évolution. Si l'U.G.T.M. paraît avoir conservé avec l'Istiqlal les mêmes contacts étroits qu'auparavant, en revanche l'U.M.T. semble vouloir relâcher les liens qui l'unissaient à l'U.N.F.P. C'est à la fin de l'année 1962 que cette tendance est apparue. Ni la centrale ni le parti n'ont changé d'idéologie et de programme. Divergent-ils sur les moyens et la tactique ? Y a-t-il désaccord et rivalités entre les personnes ? Sans exclure aucune de ces hypothèses, il faut surtout, croyons-nous, en évoquer une autre : l'expérience a sans doute enseigné aux dirigeants syndicaux les dangers d'une politisation excessive et, sans renoncer aux prises de position politiques, ils ont décidé de se consacrer plus entièrement à l'éducation syndicale de leurs cadres et de leurs adhérents (la tâche est immense dans ce domaine) et à la conquête du progrès social.

III. — LA SOCIÉTÉ MAROCAINE EN 1962

Il ne saurait être question, dans le cadre d'une chronique annuelle, de retracer l'évolution d'une société. Les faits sociologiques n'ont généralement pas la soudaineté ni les contours définis des « événements ». A vrai dire, ils sont plutôt les conséquences lentement mûries des événements de tous ordres : politiques, économiques, cependant qu'inversement (mais il n'y a pas de contradiction, car les deux propositions sont également vraies) ceux-ci peuvent s'expliquer par les transformations qui se sont opérées dans les profondeurs de la société. Il serait illusoire et ridicule de prétendre faire le point au 31 décembre pour mesurer un an plus tard l'étendue des changements survenus dans l'intervalle. Nous pouvons, en revanche, beaucoup plus modestement, mais cette fois légitimement, signaler telle situation ou telle mutation sociologique qu'auront révélée ou précisée soit des événements de l'année soit des études entreprises ou publiées dans la même période. Qu'on ne voie donc pas, dans le titre donné à cette troisième partie, un programme d'une injustifiable ambition, mais une simple étiquette recouvrant quelques échantillons assez divers, dont le choix incombe plus aux circonstances qu'à un parti-pris systématique.

La démographie occupe, dans la sociologie du développement, une place d'autant plus importante que les faits qui en relèvent sont au premier rang de ceux qui expliquent ou qui aggravent les maux du sous-développement. Le dernier recensement de la population marocaine remonte à juin 1960, mais

les résultats, qui ne sont d'ailleurs pas encore tous connus, n'ont guère commencé d'être publiés qu'en 1962. L'intérêt particulier de ce recensement, c'est qu'il est le premier à avoir été fait depuis l'indépendance et la réunification du Maroc, donc à porter sur l'ensemble de la population marocaine. Auparavant, les recensements ne se faisaient pas, dans les différentes zones, aux mêmes dates ni dans les mêmes conditions, et il était difficile d'additionner des données aussi peu comparables.

La population « légale » du Maroc s'élève à 11 626 470 habitants, dont 395 823 étrangers. Parmi les Marocains, les Israélites sont au nombre de 159 806.

Il n'est pas sans intérêt de comparer ces chiffres avec ceux que M. Paul Dubois, alors Chef du Service des Statistiques, présentait en 1959 dans un article intitulé « Essai de perspective démographique pour le Royaume du Maroc » (9). M. Dubois, partant des recensements de 1950 en Zone Nord, de 1952 en Zone Sud et à Tanger, évalue la population musulmane de l'ensemble du Maroc à 8 595 000 en 1952. Il calcule son évolution jusqu'en 1965, selon deux hypothèses : une hypothèse minima, qui suppose un taux d'accroissement naturel uniforme de 2 % et une hypothèse maxima, fondée sur un taux d'accroissement naturel augmentant de 2 % à 2,6 % (10). Il obtient, pour l'année 1960, les chiffres de 10 070 000 pour le premier cas et 10 230 000 pour le second. Or, le recensement de 1960 donne 11 070 841 Marocains Musulmans. L'hypothèse maxima est donc largement dépassée, de plus de 800 000 unités.

Et le taux d'accroissement naturel est de 3,25 % par an, chiffre qui se range parmi les plus élevés qu'on ait observés dans le monde (11). A la fin de l'année 1962, le Service des Statistiques évaluait la population totale du Maroc à 12 300 000, dont 800 000 Marocains musulmans de plus qu'en 1960.

Deux catégories de population ont nettement diminué entre 1951-52 et 1960, ce sont les Etrangers et les Israélites. Les premiers sont passés de 480 000 environ (pour les trois zones) à 395 000. La régression est non seulement normale, étant donné les circonstances politiques, mais on aurait pu s'attendre à ce qu'elle fût plus forte. Il faut tenir compte cependant de la présence de nombreux réfugiés algériens (95 000) surtout dans la province d'Oujda, qui, à la fin de 1962, selon des évaluations récentes, seraient rentrés dans leur pays dans la proportion des trois quarts. D'autre part, l'exode des Européens n'est pas achevé : les 173 250 Français de 1960 n'étaient plus, fin 1962, que 160 000.

Les Israélites, qui étaient plus de 200 000 (199 000 pour la seule zone Sud) en 1951, n'étaient, en 1960, que 159 000. Il ne s'agit évidemment pas d'une diminution naturelle (leur fécondité était jusqu'ici sensiblement égale à celle des Musulmans et d'ailleurs un aussi gros écart serait anormal), mais d'une émigration vers l'Etat d'Israël, émigration qui n'est pas achevée puisque, entre le recensement et la fin de 62, 30 à 40 000 seraient encore partis. Le mouvement s'étend, on le sait, à toute l'Afrique du Nord et aboutira sans doute

(9) *Bulletin Economique et Social du Maroc*, vol. xxii, n° 79, pp. 289-300.

(10) Par diminution progressive de la mortalité, la fécondité restant constante.

(11) Ce chiffre est cependant mis en doute par certains démographes. Cf. *Population*, 1962, p. 557.

à la disparition presque totale d'une très ancienne communauté nord-africaine : la majorité des juifs du Maghreb sont les descendants des Berbères convertis au judaïsme avant la conquête musulmane; d'autres sont venus de l'extérieur, mais il y a des siècles, tels les Juifs émigrés d'Espagne, au Maroc surtout, après la *Reconquista* chrétienne.

La population urbaine, selon le recensement, s'élevait à 3 411 037 et la population rurale à 8 215 433. La proportion de la première, toute proche de 30 % est en nette augmentation sur les chiffres de 1951-52 (12). La population étrangère est urbaine à 87 %, la population israélite à 94 %. Huit villes ont plus de 100 000 habitants :

Casablanca	965 277	Meknès	175 943
Marrakech	243 134	Tanger	141 714
Rabat	227 445	Oujda	128 645
Fès	216 133	Tétouan	101 352

Casablanca a fait un bond spectaculaire : elle comptait 682 000 âmes en 1962; elle a probablement dépassé le million en 1962. Elle concentre près de la moitié des Israélites du Maroc (72 000) et plus de 28 % des Etrangers (114 471). Cette prééminence démographique n'est d'ailleurs que la conséquence d'une prééminence économique que l'indépendance n'a pas entamée. Casablanca continue d'attirer presque tous les investissements industriels : 101 entreprises sur 128 en 1961; les plus grosses affaires créées depuis 1955 se sont installées à Casablanca ou dans sa banlieue : Berliet, General Tire, Samir, Somaca, Volvo, Unilever, etc.; les industriels préfèrent s'y établir plutôt que de bénéficier des primes de décentralisation offertes par l'Etat.

Casablanca est le pôle majeur d'un axe industriel Casablanca-Mohammedia (ex-Fédala) - Rabat-Salé-Kénitra, qui concentre 80 % des entreprises employant plus de 20 personnes, 62 % de l'activité commerciale organisée, consomme 80 % des produits pétroliers, 75 % de l'électricité à haute tension et occupe 70 % des ouvriers; les 4/5 de la circulation routière du Maroc se font sur les 90 km de la route Casablanca-Rabat. Les régions agricoles qui avoisinent cet axe sont parmi les plus riches et les plus peuplées. La province de Casablanca, qui compte 14 % des ruraux du Maroc, a fourni 23 % de la production agricole du pays en 1960. La zone littorale Casablanca-Kénitra, inférieure au 1/10 de la superficie totale, concentre le 1/3 de la population. Si on considère seulement « l'axe industriel » : territoire littoral des Cercles de Chaouïa-Nord, Rabat-Banlieue, Kénitra, y compris les cinq villes de Casablanca, Mohammedia, Rabat, Salé et Kénitra, sa population marocaine (étrangers exclus) est passée de 1 230 000 à 1 947 000 entre 1952 et 1960, soit un accroissement de 58,2 % en huit ans, tandis que l'ensemble de la population marocaine s'est accru pendant le même temps de 37,5 %. Le même territoire groupait 15 % de la population nationale en 1952 et 17,3 % en 1960 (13). On a parlé de « Mégalopolis » marocaine, par analogie avec le

(12) Est comptée comme population urbaine celle des municipalités et des centres de plus de 1 000 habitants. Certains de ceux-ci ne sont évidemment que de gros villages.

(13) V. les articles de P. MAS « Pour une planification territoriale au Maroc », *Rev. de Géogr. du Maroc*, 1962, n° 1 et 2, pp. 141-145, et D. NOÏN « Introduction à l'étude des déséquilibres régionaux du Maroc », *ibid.*, pp. 131-35.

nord-est des Etats-Unis. La comparaison est abusive si l'on ne tient compte que des chiffres absolus : qui niera qu'elle ne soit pertinente à considérer la relation entre les diverses régions, relation d'autant plus inégale que l'écart est plus grand entre Casablanca et le Rif qu'entre New York et le moins avancé des Etats de l'Union ?

En attendant que soit achevée l'exploitation complète des résultats du recensement de 1960, le Service des Statistiques a opéré un sondage au 1/50 qui a porté sur un échantillon de 232 000 personnes. Nous n'en retiendrons ici que quelques données, qui nous paraissent de particulière importance sur les plans économique et social.

Les tranches d'âge, d'abord : 44 % des Marocains ont moins de 15 ans (l'hypothèse maxima de M. Dubois en prévoyait 42 % en 1965). C'est assez dire la charge qui pèse et qui pèsera sur l'ensemble de la population si elle veut assurer à cette jeunesse l'instruction minimum indispensable.

Le sondage donne aussi des renseignements sur le degré d'instruction : il y a 89 % d'analphabètes (14) mais la proportion est plus élevée pour le sexe féminin (95,8) que pour le sexe masculin (82,2), et dans le milieu rural (93,2) que dans le milieu urbain (77,1). Le taux le plus faible appartient au milieu urbain, sexe masculin (66,4) et le taux le plus élevé au milieu rural, sexe féminin (96,7). Mais les niveaux d'instruction sont d'autant plus élevés que les adultes sont jeunes, fait encourageant puisqu'il signifie que les taux d'analphabétisme sont en train de diminuer et reculeront à l'avenir. L'inégalité des sexes devant l'instruction est considérable : 17,8 % des hommes sont alphabétisés, pour 4,2 % seulement chez les femmes. Parmi les personnes alphabétisées, 51 % savent lire et écrire l'arabe uniquement et 41 % sont bilingues (arabe-français). En ce qui concerne l'emploi, le sondage révèle que la population active s'élève à 22 % du total; 8 % seulement des enfants de 6 à 14 ans ont une activité; chez les personnes âgées de 15 ans et plus, 48 % ont une activité et 52 % sont non-actifs.

44 % de moins de 15 ans, 86 % d'analphabètes, 22 % de personnes actives, 300 000 bouches de plus à nourrir chaque année : le rapprochement de ces quatre chiffres suffit à évoquer l'ampleur de la tâche qu'affronte le Maroc d'aujourd'hui.

*
**

L'évolution d'une société ne se traduit pas toujours ni même souvent (en dehors du domaine de la « morphologie sociale ») par l'apparition de signes extérieurs. C'est ce qui fait d'ailleurs la difficulté de la saisir, d'en évaluer l'amplitude et d'en mesurer la profondeur. Il y a cependant des circonstances privilégiées qui révèlent à l'observateur ce qui en d'autres temps lui serait demeuré caché, en même temps qu'elles accusent le relief des phénomènes ou en précipitent le mûrissement. Dans l'évolution de la société marocaine, l'indépendance a joué ce rôle. Ce serait déborder le cadre de cette chronique que d'entreprendre l'inventaire, même de ses seules consé-

(14) Si l'on ne tient compte, comme il est normal, que des personnes âgées de plus de 5 ans, ce taux s'abaisse à 86,5 % (91,7 pour le milieu rural, 72,4 pour le milieu urbain).

quences sociologiques. Nous nous contenterons d'évoquer, à titre d'exemple, une catégorie de changements, choisis parmi les plus apparents.

On sait que Lyautey, dans sa volonté de respecter les coutumes de la société marocaine, si intimement liées à la religion, et de ne pas la bouleverser par l'intrusion brutale des modes de vie européens mais de la transformer lentement par la contagion de l'exemple, avait soigneusement séparé les villes nouvelles des villes anciennes. Elles étaient tantôt contiguës, comme à Rabat, tantôt isolées par un assez large espace, comme à Marrakech et à Fès, mais toujours distinctes. Le foisonnement de la vie, l'exubérance du développement économique eurent tôt fait de bousculer ce schéma trop sage. Les plans d'urbanisme de Casablanca furent tous successivement dépassés avant d'être achevés. Partout de nouveaux quartiers musulmans durent être construits pour décongestionner les médinas enserrées dans leurs remparts et ils vinrent s'encastrier dans les espaces vides des quartiers européens ou les encercler en occupant les terrains bon marché de la périphérie (15). Mais, si quartiers marocains et quartiers européens s'imbriquaient les uns dans les autres, il était rare que le mélange se fit à l'intérieur d'un même quartier. La promiscuité judéo-musulmane dans l'ancienne médina de Casablanca est un cas exceptionnel. Même dans les beaux quartiers résidentiels, on se mêlait peu : les riches Européens de Casablanca avaient leur Anfa Supérieur, les riches Musulmans leur Polo.

L'indépendance a entraîné deux phénomènes complémentaires : le départ d'un grand nombre d'Européens et, du fait de la « marocanisation » des cadres, l'accession d'un non moins grand nombre de Marocains à un niveau de vie comparable à celui des Européens (bien qu'un peu inférieur car d'une part il s'agissait le plus souvent de jeunes entrant dans la carrière, et d'autre part, les traitements restèrent longtemps bloqués, s'amputant ainsi tout doucement de l'ancien « tiers colonial »). Ainsi, quantité de logements, villas ou appartements, se sont trouvés libres, que sont venus tout naturellement occuper les nouveaux promus. Des bourgeois indépendants ont également acheté dans les « villes nouvelles » des propriétés dont la conjoncture rendait souvent les prix intéressants. Et puis l'indépendance a provoqué un changement psychologique, plus ou moins conscient, dans l'attitude des Marocains à l'égard des quartiers dits européens : auparavant ils s'y sentaient comme étrangers, mal à l'aise; s'y installer aurait même été ressenti par certains comme une dénationalisation ou une sorte de capitulation, par l'adhésion au genre de vie du colonisateur; depuis, au contraire, ils se sentent partout « chez eux » et l'adoption des modes européennes ne risque plus d'apparaître comme une trahison.

Certaines petites villes, certains centres ruraux se sont presque entièrement vidés de leur colonie française : le quartier européen n'est plus européen que par le style. Il n'en est pas de même dans les grandes cités, où les villes nouvelles sont maintenant mixtes, avec une proportion de Marocains norma-

(15) On sait l'obstacle vaincu que la spéculation a opposé à l'urbanisme dans une ville comme Casablanca. L'urbanisme est par nature une planification et ne saurait s'accommoder de l'anarchie libérale qui permet le profit maximum. La France est en train de s'en apercevoir depuis quelques années.

lement destinée à croître. Les Israélites bougent, eux aussi : le vieux Mellah de Fès se vide au profit de la ville nouvelle, cependant que des Musulmans viennent s'y installer (16). Bien des commerçants européens sont remplacés par des commerçants juifs, seuls aptes, le plus souvent, à comprendre et à satisfaire à la fois ce qui reste de l'ancienne clientèle étrangère et la nouvelle clientèle musulmane. Mais les commerçants musulmans occupent certains secteurs comme l'alimentation, et les épiciers « soussis » trouvent une nouvelle occasion de déployer leur dynamisme et d'étendre le réseau de leurs entreprises.

Il y a longtemps que les vieilles médinas ne suffisaient plus à abriter la masse croissante des citadins. Beaucoup d'entre eux, la majorité dans certaines villes, habitaient des quartiers neufs, édifiés *extra muros*, avec ou sans souci de style, mais toujours sur un type assez proche de la maison traditionnelle. Les « Cités Habous » de Rabat et de Casablanca offraient à la moyenne et petite bourgeoisie, dans un cadre élégant et modernisé, des foyers où les musulmans les plus attachés au passé ne risquaient pas de se sentir dépaysés. Les « derbs » à lotissements de la Nouvelle Médina de Casablanca s'embarrassaient moins d'esthétique et même d'hygiène. Les propriétaires soucieux d'en tirer le maximum de revenu cherchaient à loger le plus de gens possible sur la moindre superficie. Le patio était souvent réduit aux dimensions d'une cheminée; des fenêtres étaient prévues donnant sur la rue, mais, comme les locataires, ne se sentant pas chez eux, en laissaient les volets toujours clos ou même les muraient purement et simplement, beaucoup de ces immeubles méritaient l'appellation de « taudis neufs » (17).

L'occupation des anciens quartiers européens par la population marocaine crée une situation bien différente. Les maisons n'ont pas été construites pour ceux qui s'y installent maintenant, mais pour des habitudes et des goûts d'Européens. La maison marocaine est tournée vers l'intérieur, prend jour et air sur une cour intérieure; la maison européenne est tournée vers l'extérieur, prend jour et air sur la rue.

Sans doute n'est-il pas rare de voir les nouveaux occupants adapter ces logis à leurs propres normes : les clôtures des jardins sont surélevées et opposent un obstacle infranchissable au regard du passant ou du voisin d'en face; les grilles d'entrée sont doublées d'une cloison de roseaux ou d'une natte; les balcons des appartements s'ornent de constructions légères qui en font des pièces closes, etc., de sorte que le taux du peuplement marocain d'un quartier ex-européen se révèle aisément à l'œil du flâneur. Mais il n'est pas possible, à moins de travaux coûteux, de transformer de fond en comble un logement et la conception même qui a présidé à sa construction finit par s'imposer à celui qui vient y habiter, par modifier insensiblement ses habitudes et ses façons de vivre. Certains, déjà acquis au type de vie moderne, recherchent ce genre d'habitat; d'autres le subissent par nécessité et c'est

(16) Doris DONATH, *L'évolution de la femme israélite à Fès*, Aix-en-Provence, 1962, p. 48. En 1960, un quart des habitants du mellah étaient des Musulmans. Il y en avait 6 en 1951.

(17) Voir les photos suggestives publiées par M. ECOCHARD dans son livre *Casablanca, le roman d'une ville*, Paris, 1955, notamment, p. 22, et par P. MAS « Problèmes d'habitat musulman au Maroc ». *Bulletin Economique et Social du Maroc*, n° 62, 1954, p. 201-18.

chez eux que l'action du cadre nouveau entraîne les changements les plus sensibles; parfois, l'homme est évolué, la femme ne l'est pas ou l'est moins, et la transplantation du ménage dans un logement moderne peut exercer sur celle-ci, qui passe la plus grande partie de sa vie au foyer, une influence profonde.

La révolution la plus radicale consiste dans le passage de la maison particulière à l'appartement dans un immeuble collectif. La société marocaine a longtemps répugné à ce type d'habitat et les quartiers neufs ont juxtaposé à l'infini, sur des hectares et des hectares, les petites maisons sans étage, ou à un étage au plus, où les Musulmans ont le sentiment du « chez soi », de l'intimité préservée, à quoi ils tiennent par-dessus tout. Mais l'extension démesurée des réseaux de voirie, des égouts, des canalisations d'eau et d'électricité, charge les services publics de dépenses excessives; le prix des terrains oblige à construire toujours plus loin du centre, imposant aux travailleurs de longs déplacements. Les urbanistes ont depuis longtemps condamné cette politique des petites maisons individuelles et réclamé la construction d'immeubles à appartements. Mais ils hésitaient devant la répugnance des usagers et la difficulté d'adapter à ce mode d'habitat ultra-urbain le genre de vie encore à moitié paysan de tant de néo-citadins.

Les premiers essais n'avaient pas été très encourageants. Les architectes avaient eu beau imaginer de savantes combinaisons afin de préserver au maximum l'intimité des foyers, les gens préféraient les maisons individuelles et ne se résignaient à l'appartement qu'en désespoir de cause.

La vacance de nombreux appartements abandonnés par les Européens a précipité une évolution dont on pouvait penser qu'elle demanderait plus de temps. Sans doute ces logements ne sont-ils guère accessibles à un budget d'ouvrier (encore qu'on y rencontre déjà des ouvriers qualifiés), mais la nouvelle classe moyenne s'y installe : fonctionnaires, instituteurs, techniciens, petits commerçants. Dans un cadre européen le mobilier moderne s'impose pour ainsi dire de lui-même; et le vêtement suit tôt ou tard (chez la femme s'entend, car pour l'homme il y a longtemps que le vêtement traditionnel est abandonné).

Changements matériels, dira-t-on, donc superficiels et qui ne touchent guère aux structures sociales. Même si les esprits n'évoluaient pas, eux aussi, et pour de tout autres raisons, ce ne serait pas tout à fait vrai. Les conditions d'habitat ne sont pas sans influencer sur la constitution de la famille et sur les rapports entre ses membres. Nous n'en citerons qu'un exemple : l'appartement moderne est fait pour un ménage, non pour une famille large ou, comme on disait naguère, « patriarcale », comme la maison bourgeoise traditionnelle; comment ce vieux type de famille résisterait-il à sa dispersion forcée dans l'espace ? Les transformations économiques et celles de l'habitat ne sont pas moins responsables que les idées nouvelles, de l'évolution profonde des structures familiales qui est un des principaux faits sociaux dans le Maroc l'aujourd'hui.

André ADAM.

III. TUNISIE

Deux « événements » encadrent l'année 1962, qui ne ressortissent pas à notre chronique : les journées de Bizerte, de l'été 1961; le complot contre la vie du Chef de l'Etat, découvert fin décembre 1962. Evénements qui sont analysés ailleurs dans leur signification politique, mais dont l'influence sur l'actualité de la vie sociale et culturelle se fera inévitablement sentir.

Aussi bien, après l'affaire de Bizerte, assiste-t-on à une sorte de « repliement » qui risque de remettre en cause la politique scolaire et culturelle du pays et, en même temps, à la stimulation des efforts entrepris par le gouvernement, depuis l'Indépendance, pour asseoir la « culture » sur des bases nationales. On se souviendra des difficultés qui marquèrent la rentrée scolaire et universitaire d'octobre 1961 et on notera, également, à la même époque, la création d'un Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles et à l'Information, attribué à M. Chedly Klibi, ancien Directeur de la Radio-télévision tunisienne.

Cependant, la prégnance des problèmes économiques, sociaux et culturels qui se posent à un pays en voie de transformation rapide et leur étroite interdépendance sont telles que la continuité des options s'impose en dépit d'événements politiques défavorables. La nécessité de lutter contre la misère et la maladie, d'éduquer les masses pour les adapter aux progrès des techniques et au développement économique, de scolariser, enfin, le maximum d'enfants et d'adolescents dans le minimum de temps, exige un détachement au regard de l'actualité qui peut ne pas paraître toujours en accord avec les inévitables fluctuations de la politique. Et ce n'est pas la moindre des contradictions propres à la « situation de sous-développement » que l'importance, dans la vie du pays, d'un « jeu » politique facilement générateur de situations dangereuses et, dans le même temps, la nécessité d'options à long terme qu'implique le souci délibéré d'une politique générale de développement.

En ce qui concerne la Tunisie, ces options fondamentales sont, depuis le début de l'indépendance, sauvegardées de l'actualité politique, si orageuse pourtant entre les années 1956 et 1961. Peut-être est-ce là l'une des caractéristiques essentielles de ce que l'on a appelé le « bourguibisme ».

Que l'on parcoure la chronologie de 1962. Du rappel chronologique des événements et manifestations qui ont marqué de quelque façon la vie sociale et culturelle du pays, on dégagera facilement deux préoccupations majeures : l'éducation des masses pour les mettre en condition de participer à l'effort national de reconversion économique; la scolarisation de la jeunesse en vue de préparer les jeunes générations à une existence sociale et individuelle conforme aux prévisions du développement économique.

La brève note qui suit n'a d'autre ambition que de replacer cette double préoccupation fondamentale dans un contexte d'actions concertées qui, depuis l'Indépendance, et en dépit de difficultés nombreuses, manifestent la politique sociale et culturelle de la Tunisie.

*
**

Il ne nous appartient pas d'analyser ici les structures économiques de la Tunisie indépendante : on en trouvera, dans un autre chapitre, l'analyse compétente. On notera cependant que l'histoire de l'économie tunisienne depuis 1956 témoigne de beaucoup moins de hardiesse que n'en manifestent les mesures sociales et culturelles adoptées au cours de la même période. Certes, ces mesures sont étroitement liées, dans l'esprit de leurs promoteurs, aux perspectives de développement économique considéré comme la condition indispensable de la promotion sociale, et réfèrent davantage à ce souci pratique de promotion des masses qu'à une quelconque idéologie : d'où leur souplesse et leur caractère progressif. Mais, à la différence du domaine « social », les graves vicissitudes de l'économie de la Tunisie reflètent les incertitudes d'une période forcément obérée par le conflit algérien et par les relations politiques tendues avec la France. Elles reflètent aussi — et c'est sans doute plus grave, parce que la raison en est interne — l'incertitude devant la nécessité d'options « structurelles » dont les conséquences semblent effrayer les responsables. N'est-ce point la raison pour laquelle les mesures autoritaires préconisées, en 1956, par le fameux Rapport économique et social de l'U.G.T.T. ne furent pas adoptées ? Le libéralisme des dirigeants était choqué par l'attitude dirigiste qui se manifestait dans le Rapport. On préférerait alors une décolonisation progressive qui gardât des anciennes structures ce qu'elles avaient de valable et on faisait fonds sur les possibilités d'investissement étrangers. Bien sûr, sous la pression des événements le libéralisme est franchement entamé. Le « décrochage » du dinar, en décembre 1958, à la suite de la dévaluation unilatérale du franc, marque le début d'une période plus dirigiste et d'une prise en main plus concertée de l'économie nationale : création en 1960 d'une Commission supérieure de la planification; création en janvier 1961 d'un Secrétariat d'Etat au Plan, attribué à l'un des auteurs du rapport de l'U.G.T.T., M. Ahmed ben Salah; création en février 1960 de l'Office de mies en valeur de Sidi Bou Zid, premier effort systématique de développement des régions défavorisées du Centre et du Sud. En 1960, également, pour faire face aux problèmes sociaux posés par un chômage endémique les « Chantiers de lutte contre le sous-développement » sont réorganisés et permettent d'employer à des travaux d'infrastructure (défense et restauration des sols, routes, barrages, plantations, etc.) quelques 200 000 chômeurs. Le rapport de l'U.G.T.T. préconisait, dans l'agriculture, la généralisation des formules coopératives d'exploitation. Si le Gouvernement, d'ailleurs souvent avec sagesse, a hésité longtemps à s'engager dans une telle politique qui suppose une évolution considérable des masses paysannes, des expériences intéressantes d'éducation à la coopération sont actuellement poursuivies qui méritent beaucoup d'attention et dont on fera le bilan (aujourd'hui prématuré) dans la prochaine chronique : il s'agit des Centres agricoles de la Jeunesse destourienne; un premier Centre pilote à Oued el Lil situé dans le périmètre de l'Office de mise en valeur de la Medjerdah, a été ouvert en janvier 1960 et transformé en coopérative en février 1961. Depuis, de nouveaux Centres ont été créés à Enfidaville, Kairouan, Le Kef, Tabarka,

Mateur, Le Fash, Tebourba, Gafsa, Sidi Bou Zid. On rejoint ici des actions sociales d'éducation qui plus anciennement visaient à la formation d'un corps d'animateurs ruraux. Cette formation qui dès 1957 était dispensée dans trois centres pendant une durée de six mois est maintenant généralisée dans les Centres de formation professionnelle agricole qui constituent le premier cycle d'enseignement agricole. Notons encore, dans le même domaine, l'effort de vulgarisation agricole de masse entrepris par les publications périodiques : *Terre de Tunisie* et surtout *Dalil el Fellah* revue populaire de langue arabe qui s'adresse aux petites agriculteurs et qui est largement diffusée par les organisations nationales.

Si la politique économique manifeste des hésitations et des retards préjudiciables, la politique « sociale » du gouvernement tunisien atteste depuis l'Indépendance une continuité qui mérite attention.

En premier lieu on notera l'importance de l'effort entrepris dans les domaines conjoints de la santé et de l'éducation sanitaire : développement de l'infrastructure hospitalière (doublement du nombre des lits d'hôpital entre 1956 et 1961 : plus de 12 000 lits; création d'hôpitaux auxiliaires et de dispensaires ruraux); formation d'infirmiers et d'infirmières; campagnes anti-tuberculeuse et anti-m'rad; éducation des mères, etc.

La lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance des masses constitue la mise en œuvre, au plan de la pratique sociale, des réformes profondes apportées par le gouvernement à la société tunisienne dès 1956. Le Code du Statut personnel a été promulgué le 13 août 1956. Son importance, pour l'avenir de la société tunisienne est incontestable puisqu'il modifie profondément la situation féminine et supprime l'obstacle juridique à l'évolution de la femme. En 1959, la modification du statut successoral de la femme achève d'établir au profit de celle-ci l'égalité juridique des deux sexes. Certes, une telle égalité, dans la pratique, est loin d'être acquise; mais les textes juridiques constituent un point de départ solide pour des actions d'éducation permanentes qu'assurent les organisations nationales et particulièrement l'Union des Femmes tunisiennes. Un indice de la rapide évolution de la femme nous est fourni par l'accroissement considérable du taux de scolarisation des filles qui passe de 15 % en 1955 à plus de 30 % en 1962 (170 585 filles dans l'enseignement primaire). En décembre 1961 a paru le premier numéro de la revue *Al-Mar'a* (La Femme), organe de l'Union nationale des Femmes tunisiennes. Revue de langue arabe, essentiellement éducative, ce périodique veut s'adresser aux masses féminines, différant en cela de la revue *Faïza* (de langue française) et dont le public est « plus intellectuel ».

Autres mesures juridiques dont les conséquences sociales sont importantes, le Code de la Nationalité tunisienne (janvier 1956) qui définit la nationalité sans référence à la religion en adoptant un critère territorial; la réforme de l'Etat civil et, surtout, la réforme du nom patronymique qui nous paraît être la base juridique d'une transformation de la famille sur le type de la famille restreinte occidentale. Encore un point à propos duquel il est prématuré de dresser le bilan, mais que nous reprendrons dans une prochaine chronique.

L'un des soucis majeurs des responsables tunisiens depuis l'Indépendance

a été d'assurer dans les meilleures conditions et les meilleurs délais l'unification de la société tunisienne. Jusqu'en 1956 les disparités étaient flagrantes : particularismes locaux, vestiges du tribalisme, oppositions villes-campagnes, disparités « culturelles » entre le Centre et le Sud défavorisés et le Nord du pays et la côte sahélienne historiquement favorisés. Au plan de l'organisation politique et administrative le découpage du pays en 13 Gouvernorats s'efforçait de réaliser la « fusion » du pays. La couverture politique du territoire par le Néo-Destour a assuré au maximum la transmission des consignes gouvernementales. Les centres d'alphabétisation pour adultes, développés dans les zones rurales défavorisées essaient d'atténuer les disparités culturelles dans la population (au début de 1962 il existait en Tunisie 367 centres de lutte contre l'analphabétisme totalisant 21 000 inscrits dont 12 000 femmes).

La création en octobre 1961 d'un Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles et à l'Information procède du même souci de fonder progressivement une « culture nationale » en accord avec la situation et les problèmes du pays. Il n'est pas inutile de reproduire ici les opinions exprimées dans les deux principales revues de langue arabe *Al-Fikr* et *At-Tajdid* qui reflètent deux courants de pensée de l'élite tunisienne : Pour *Al-Fikr*, « la chose la plus importante dont nous devons nous préoccuper — outre l'effort pour faire revivre notre héritage culturel, le faire rayonner à l'intérieur et à l'extérieur, et développer les relations avec l'étranger — c'est d'élargir la notion de culture au-delà d'une culture purement littéraire, jusqu'à une culture populaire (...). Nous devons nous soucier de tous les aspects de la culture : politique, civique, économique, agricole, sanitaire, technique, littéraire, et employer pour cela tous les moyens de culture : radio, expositions, centres culturels, conférences, films, théâtre. Nous devons former la conscience professionnelle, éduquer les mœurs et faire en sorte que le plus grand nombre de gens accèdent à un niveau culturel élevé ». (Cité par IBLA, 1962, I, p. 49, nous soulignons).

A l'idéalisme de l'éditorialiste d'*Al-Fikr*, fait écho, plus réaliste, l'opinion d'*At-Tajdid* qui pose le problème du rapport de la culture et du développement économique : « La culture ne sera florissante que si notre vie sociale et économique l'est également. Aujourd'hui nous souffrons d'un complexe d'infériorité quant au niveau intellectuel et culturel. Si nous voulons être sincères, en face de ce qui est vraiment notre situation présente, nous devons reconnaître que nous éprouvons ce complexe : le simple fait de le reconnaître constitue déjà un début de révolte contre cette situation. Ce complexe d'infériorité relativement au niveau culturel n'a d'autre origine que l'existence d'une infériorité sociale et économique : dans ces conditions le complexe d'infériorité qui est en nous ne cessera que quand auront cessé ses causes sociales et économiques. L'intellectuel continuera à se sentir en état d'infériorité tant qu'il vivra dans un pays sous-développé, et tant que les circonstances ne permettront pas la mobilisation de toutes les forces intellectuelles pour la révolution contre le sous-développement (...). Dans les pays en retard, le rôle du ministère de la culture est, pensons-nous, de créer la culture nationale et de contribuer à susciter les circonstances matérielles et spirituelles qui favorisent cette création. Son rôle, c'est de définir clairement — avant de se lancer — les perspectives selon lesquelles doit s'orienter la

culture. Il faut donc que nous sachions, dès le début, si nous voulons créer une culture d'apparat permettant de briller dans les réunions et de participer aux congrès et colloques ou au contraire une culture tournée vers les classes populaires, destinée à élever le niveau intellectuel de tous et de nourrir les esprits de façon saine et solide ». (*Loc. cit.*, p. 50). Dans une autre livraison, la même revue revient sur le problème de la culture en ces termes : « Notre culture aujourd'hui est pauvre quant au nombre des hommes cultivés, pauvre aussi dans son ensemble, quant à sa valeur. Cela signifie qu'elle n'est pas satisfaisante ni quantitativement, ni qualitativement. Il n'est pas sérieux de prétendre le contraire (...). Il est regrettable que nous nous contentions d'une culture d'élite (...). Notre siècle est le siècle du peuple, de la culture populaire (...). Quelle est l'utilité d'une culture — même d'un niveau élevé — si c'est seulement un tout petit nombre d'hommes qui en profite ? ». (*Loc. cit.*, pp. 50-51).

En termes d'une grande franchise *At-Tajdid* pose le problème, dirions-nous, de la promotion culturelle des masses tunisiennes. L'outil essentiel d'une telle promotion n'est autre que l'enseignement. En janvier 1962, le colloque « Culture et enseignement », organisé par l'équipe de rédaction de la revue a permis d'instaurer un large débat sur l'orientation, la structure et le contenu de l'enseignement tunisien. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de centrer l'enseignement littéraire sur la culture arabe, considérée, non pas comme une réalité figée dans quelques textes éminents de la haute époque, mais comme une réalité dynamique ouverte sur les autres cultures. D'où la nécessité de maintenir largement ouvertes les fenêtres sur les autres langues et les autres civilisations.

*
**

Dans cet effort en vue de la promotion sociale des masses, l'importance de l'esprit et des programmes d'enseignement est capitale. Aussi bien, en 1958, le gouvernement procédait à une réforme profonde du système d'enseignement. Cette réforme, qui progressivement a englobé tous les niveaux d'enseignement, était fondée sur les principes suivants : 1) faire de l'arabe la langue principale de culture en maintenant dans les programmes, le français comme langue véhiculaire de certains enseignements; 2) unifier les différents types d'écoles (suppression des écoles coraniques traditionnelles); 3) adapter les programmes aux besoins de la Tunisie (diminution de la durée de la scolarité : 6 ans au lieu de 7 dans l'enseignement primaire et dans le secondaire; classes à mi-temps pour les deux premières années du cycle primaire; doublement de la population scolaire à la base; place privilégiée accordée aux programmes scientifiques en vue de la formation rapide de cadres techniques). En avril 1959, le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale, M. Mahmoud Messadi commentait en ces termes la réforme dont il était l'artisan : « elle a d'abord permis une certaine réduction des horaires d'étude, et offert, par là même, la possibilité de réaliser avec les mêmes moyens, en locaux et en personnel, une extension de la scolarisation. Mais elle a eu surtout pour effet capital de donner à l'enseignement tunisien un caractère scientifique et une orientation technique marqués, conformément à la tendance

actuelle d'une pensée et d'un monde de plus en plus étroitement régis par les sciences et les techniques ».

Le problème le plus grave rencontré par les responsables tunisiens de l'enseignement était celui de l'augmentation rapide du taux de scolarisation. Quelques chiffres rendent compte des remarquables progrès accomplis en ce domaine. De 225 000 élèves de l'enseignement primaire en 1956, la progression atteint en 1960 408 000 élèves, en 1961 465 000 et en 1962 527 000. Dans l'enseignement moyen et secondaire l'effectif de 1956 était de quelques 8 000 élèves, il était de 31 000 en 1961 pour atteindre 35 000 l'année suivante.

Le plan décennal de scolarisation prévoit la scolarisation complète dans le primaire en 1968-69 (837 000 élèves) et un développement comparable des effectifs du secondaire (94 000 élèves).

Mais ces perspectives optimistes — confirmées encore récemment par le délégué de l'U.N.E.S.C.O. — sont entièrement liées aux perspectives de développement économique du pays. Le problème est celui des possibilités d'emploi de la main d'œuvre qualifiée, des techniciens et des cadres que les nouveaux programmes et l'effort budgétaire considérable permettront de mettre sur le marché de l'emploi. Les auteurs de la réforme en étaient pleinement conscients qui ne la considéraient possible que si « l'option politique prise en matière de développement économique est résolument dynamique, si l'objectif assigné à l'action du gouvernement et à l'évolution de la Nation est une transformation — voire une mutation — des structures économiques et sociales du pays ». Cette condition dirimante rend malheureusement précaires les remarquables efforts poursuivis. Et c'est bien là le drame du sous-développement.

G. GRANAI.